



PIECE 1.1

Diagnostic transversal

Version approuvée le 18 décembre
2018



GESTION DU DOCUMENT

REFERENCES

<i>Référence interne</i>	Diagnostic prospectif SCoT PAPA0 Pays d'Ouche – Pièce 1.1 du dossier de SCoT
<i>Version.révision</i>	02
<i>Date</i>	Septembre 2016

REDACTION

Rôle	Nom
<i>Auteurs principaux</i>	Mathieu BESNIER, Constance BONPAIN
<i>Autres auteurs</i>	Nicolaye LAMY
<i>Contrôle qualité</i>	Véronique BISSON, Philippe PLANTAGENEST

VERSIONS

N°	Origine	Date
V01	Éléments de diagnostic	Septembre 2016
V02	Modifications	Septembre 2016



ORGANISATION DU DOCUMENT

Ce document comprend un diagnostic prospectif et des fiches thématiques qui lui sont annexées.

LE DIAGNOSTIC PROSPECTIF

Il analyse, synthétise, confronte les différents enjeux identifiés sur le territoire du SCoT du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche afin d'en déterminer le potentiel et les leviers de développement à horizon de 20 ans.

Ce diagnostic prospectif peut, le cas échéant, constituer un document de synthèse, indépendant des fiches.

LES FICHES THEMATIQUES

Elles sont rédigées en trois cahiers :

- Démographie – Habitat
- Economie
- Aménagement – Paysage

Elles fournissent, pour l'ensemble des sujets et des thématiques de compétence du SCoT, des données chiffrées, des analyses contextualisées et spatialisées, des indicateurs complets.

CADRE LÉGISLATIF DU SCoT

MODALITES ENCADRANT LE RAPPORT DE PRESENTATION

Le contenu du rapport de présentation et du diagnostic du SCoT a été modifié en juillet 2010 par la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE), dite « Loi Grenelle II » et remanié dans le cadre de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renouvelé (ALUR).

En ce qui concerne le rapport de présentation, l'article L. 141-3 du code de l'urbanisme en définit le contenu :

"Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques, notamment au regard du vieillissement de la population et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

Il identifie, en prenant en compte la qualité des paysages et du patrimoine architectural, les espaces dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent analyser les capacités de densification et de mutation en application de l'article L. 151-4.

Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs.

Il décrit l'articulation du schéma avec les documents mentionnés aux articles L. 131-1 et L. 131-2, avec lesquels il est compatible ou qu'il prend en compte."

CONSEQUENCES POUR LE DIAGNOSTIC DU SCoT

Le diagnostic ainsi que l'état initial de l'environnement du SCoT ont une double vocation :

- Fournir les éléments d'analyse nécessaires à la formulation d'un projet territorial et par lesquels les choix retenus pour le Projet d'Aménagement de Développement Durables (PADD) seront justifiés au travers d'alternatives étudiées au cours de l'élaboration du SCoT. Ils comprennent notamment une analyse chiffrée et qualitative de nouvelles données, à l'instant T zéro de l'élaboration du SCoT.
- Préciser les trajectoires, récentes et de long terme, du territoire ainsi que son mode de développement, dans une perspective de projet territorial pluridisciplinaire où les différents domaines de compétences du SCoT (démographie, activité économique, aménagement) s'interpénètrent.

Par sa capacité à identifier les tendances à l'œuvre ou encore peu perceptibles, le diagnostic du SCoT adopte une approche prospective de long terme, ciblant à la fois les opportunités, les menaces, les forces et les faiblesses pouvant affecter le territoire et les enjeux auxquels il sera amené à répondre. La connaissance de ces éléments permettra de déterminer les moyens à développer pour infléchir ces tendances dans le sens souhaité.

Les éléments du diagnostic, tant qualitatifs que quantitatifs, constituent non seulement le préalable à la construction du projet (PADD) par les élus du territoire, mais aussi et surtout son socle, exprimé dans le PADD.

LE CADRE DES NOUVELLES OBLIGATIONS DANS LESQUELLES S'INSCRIT LE SCoT

La loi ENE, dite Loi Grenelle 2, impose de nouvelles obligations au SCoT, dont :

- Arrêter des objectifs de réduction significative de consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ;
- Identifier la trame verte et bleue et préciser les modalités de sa protection, voire de sa remise en bon état ;
- Evaluer le SCoT tous les 6 ans et, sur cette base, décider de son maintien ou de sa révision.

La loi pour l'Accès au Logement et pour un Urbanisme Renouvelé, dite « Loi ALUR » du 26 mars 2014, a introduit des objectifs de qualité paysagère pour le SCoT. La loi PINEL réintègre la possibilité d'un document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC) facultatif dans le DOO.

ÉLABORATION DU SCoT DU PAYS D'ARGENTAN D'AUGE ET D'OUCHE

Le Syndicat Mixte et le périmètre du SCoT du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche ont été créés par arrêté préfectoral du 6 novembre 2013, pour porter la démarche d'élaboration, de gestion, de mise en œuvre, d'évaluation et de révision du document d'urbanisme.

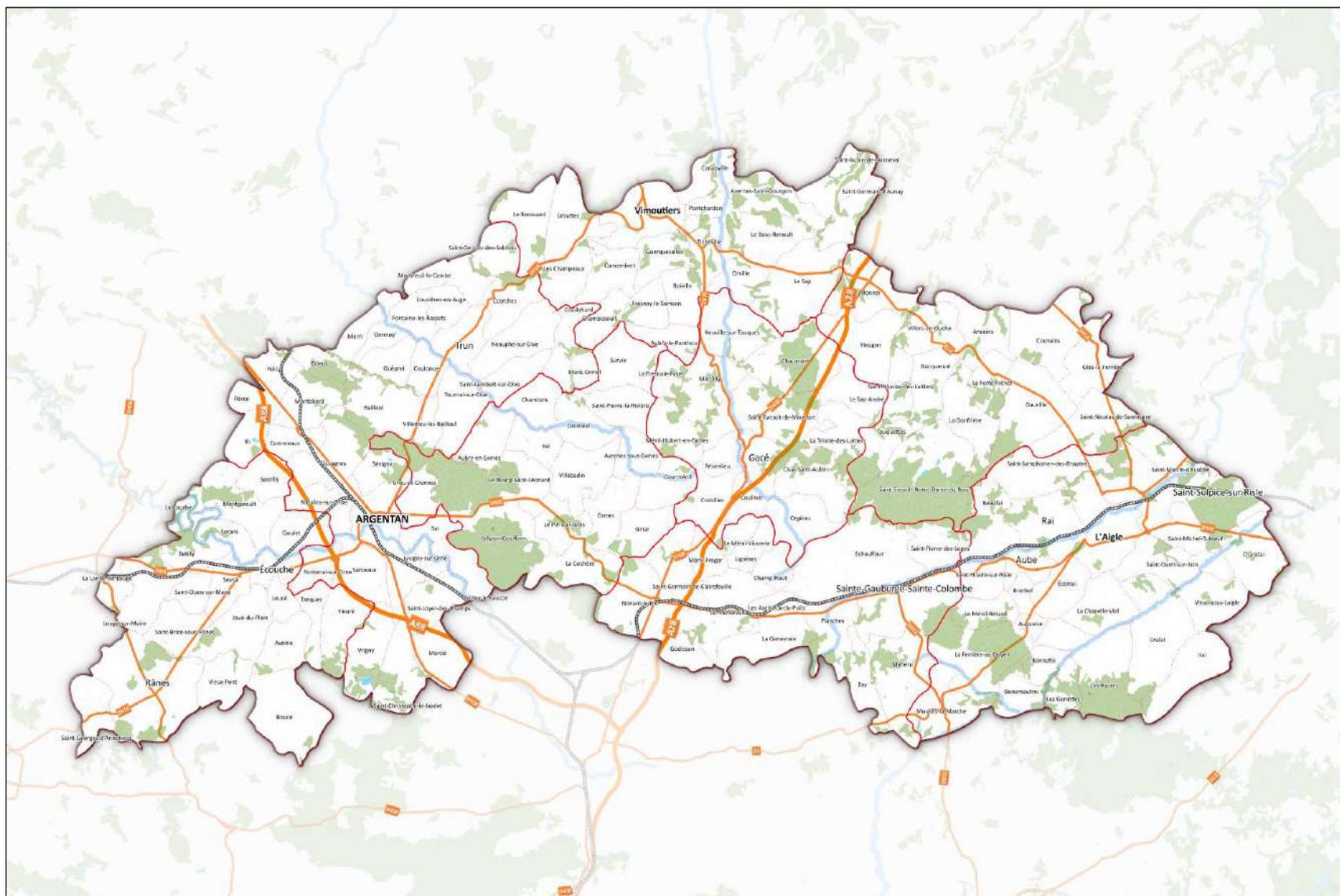
Le périmètre du SCoT regroupe 76 680 habitants sur 143 communes réparties au sein des Communautés de Communes suivantes :

- Communauté de Communes du Pays du camembert,
- Communauté de Communes de la Région de Gacé,
- Communauté de Communes des Courbes de l'Orne,
- Communauté de Communes d'Argentan Intercom,
- Communauté de Communes du Pays du Haras du Pin,
- Communauté de Communes des Vallées du Merlerault,
- Communauté de Communes des Pays de L'Aigle et de la Marche,
- Communauté de Communes du Canton de la Ferté-Fresnel.

UN TERREAU DENSE D'ETUDES PREALABLES, ACTUALISEES ET COMPLETEES

Le présent diagnostic s'appuie sur les nombreuses études qui ont été réalisées à l'échelle du territoire du SCoT, actualise de nombreux indicateurs et apporte des compléments d'analyse.

- Etat Initial de l'Environnement et Trame Verte et Bleue par Even Conseil (en cours de réalisation) ;
- Etude foncière par l'Observatoire foncier du PETR du PAPAO et du Pays d'Ouche (mai 2016) ;
- Etude agricole par la Chambre d'Agriculture de l'Orne (Décembre 2015) ;
- Diagnostic territorial par le cabinet RCT (juin 2014) ;
- Eléments de diagnostic des PLUI du Pays de Camembert, de la CdC du Canton de la Ferté-Fresnel, du Pays de L'Aigle et de la Marche, d'Argentan Intercom ;
- Agenda 21 d'Argentan 2011-2014 ;
- Chartes de Pays du PAPAO (2011) et du Pays d'Ouche (actualisée en 2007) ;
- Diagnostic du PAPAO par le cabinet ETHEIS (juillet 2007) ;
- Diagnostic du Pays d'Ouche par la DDT (2007) ;
-



SOMMAIRE

Introduction	11		
1. Un territoire de diversité ?	12		
Un territoire à plusieurs faces	13		
Une ruralité constituée de poches urbaines	14		
Un territoire écologiquement doté	15		
Un écosystème support de modes d'occupation des espaces	16		
Un territoire composé de plusieurs dimensions « identitaires »	17		
Une identité agricole commune, mais des agricultures	18		
Des ressources économiques plurielles	19		
Des échelles de revenus d'intensité variable	20		
Un parc de logement vieillissant qui interroge son adaptation au marché de l'immobilier	21		
Des prix de l'immobilier en passe de modifier les équilibres spatiaux	22		
Une couverture numérique partielle	23		
2. Un territoire en mouvement ?	24		
Des pratiques agricoles évolutives en réponse aux évolutions des Marchés	25		
Des ressources à gérer et à préserver au service de l'attractivité du territoire	26		
Des dynamiques de construction qui spécialisent les espaces ruraux et urbains	27		
Un patrimoine bâti en voie de standardisation mais des initiatives de valorisation patrimoniale	28		
Des évolutions démographiques peu dynamiques...	29		
		... Qui positionnent le territoire comme espace intermédiaire entre le littoral normand et les Pays de la Loire	30
		Des évolutions d'emplois structurellement en baisse	31
		Un ADN agricole et industriel qui s'érode	32
		Une économie qui se tertiarise	33
		Des catégories sociales en rupture avec le passé	34
		Un vieillissement de la population et de ses actifs	35
		L'authenticité paysagère « normande » en question	36
		3. Un territoire de potentiels ?	37
		Un cadre de vie agréable, de sensibilité normande	38
		Une répartition des équipements qui exprime le caractère multipolaire du territoire	39
		Un réseau de transport qui renforce les liens entre littoral normand et les Pays de la Loire	40
		Des liens avec l'Ile-de-France tout sauf anodins	41
		Un territoire avec une certaine capacité d'autonomie	42
		Les énergies renouvelables : un potentiel interne à mobiliser	43
		Une agriculture qualitative porteuse d'une identité normande	44
		Des filières de niche à constituer pour affermir le lien historique agriculture-industrie	45
		D'un potentiel touristique à un tourisme créateur de richesses	46
		Conclusion	47

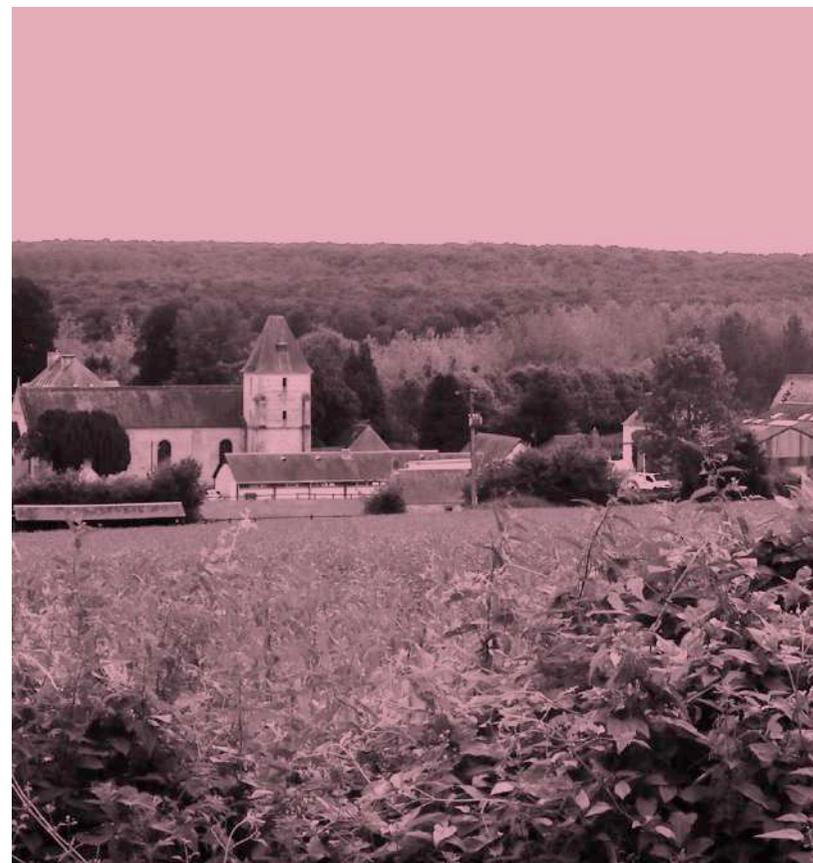
Introduction

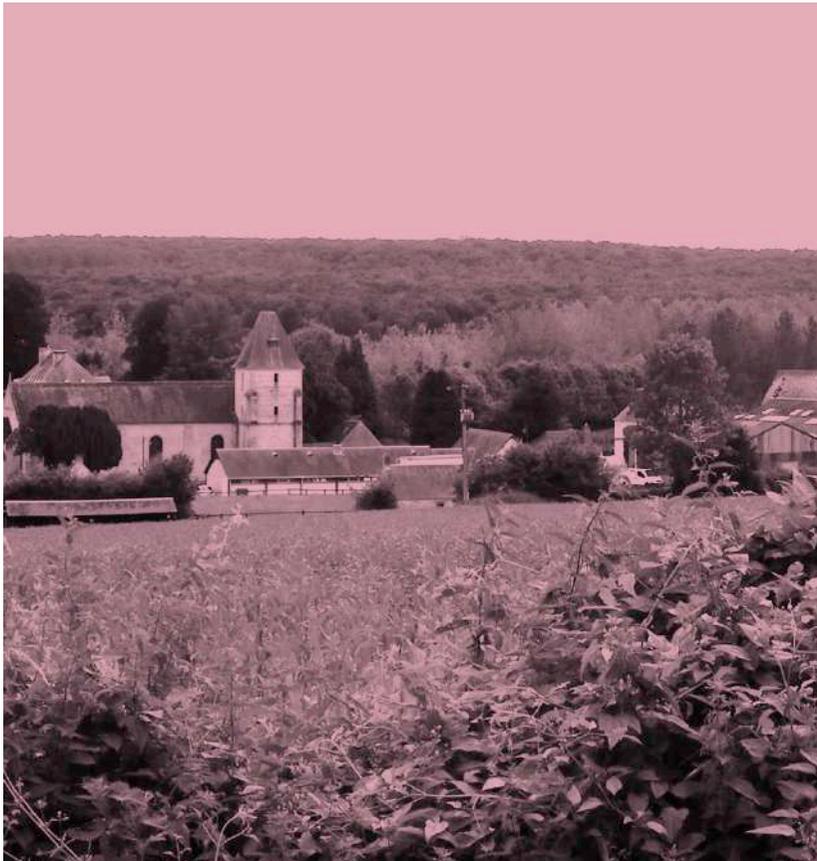
Le territoire du SCoT, constitué des Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche, jouit d'un caractère « multifacette » sur lequel les acteurs peuvent capitaliser. Malgré des spécificités avérées (naturelles, paysagères, historiques, économiques,...), le territoire connaît une trajectoire de développement peu favorable. Il peine à trouver le chemin d'un développement régulier interpellant son niveau d'attractivité auprès des ménages et des entreprises.

Dans un contexte global de flux humains et économiques renforcés, les tendances à l'œuvre au sein du SCoT démontrent une pénétration limitée des dynamiques émanant des grandes métropoles voisines.

De tels constats amènent à percevoir le territoire comme un espace « d'intervalle » et interrogent sur les leviers à actionner lui permettant de se transformer peu à peu en un espace « d'interface ».

Le présent diagnostic transversal s'articule autour de ces éléments qui caractérisent le PETR et permet d'exposer les évolutions, enjeux, limites et points d'appui pouvant influencer sur le développement futur du SCoT et de ses composantes, en tant que regroupement de communautés de vie.





1.

Un territoire de diversité ?

Un territoire en mouvement ?

Un territoire de potentiels ?

UN TERRITOIRE A PLUSIEURS FACES

Dans le contexte organisationnel mouvant résultant de la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, nombreuses sont les régions françaises à avoir vu leurs frontières bouleversées. L'ancienne région Basse Normandie, dont faisait partie le territoire du SCoT, a ainsi vu ses contours administratifs modifiés et rejoindre ceux de la « Normandie historique ». Rouen, la nouvelle capitale régionale, est plus éloignée du PETR que ne l'était l'ancienne capitale caennaise, et interroge sur la place du SCoT au sein de ce grand territoire normand.

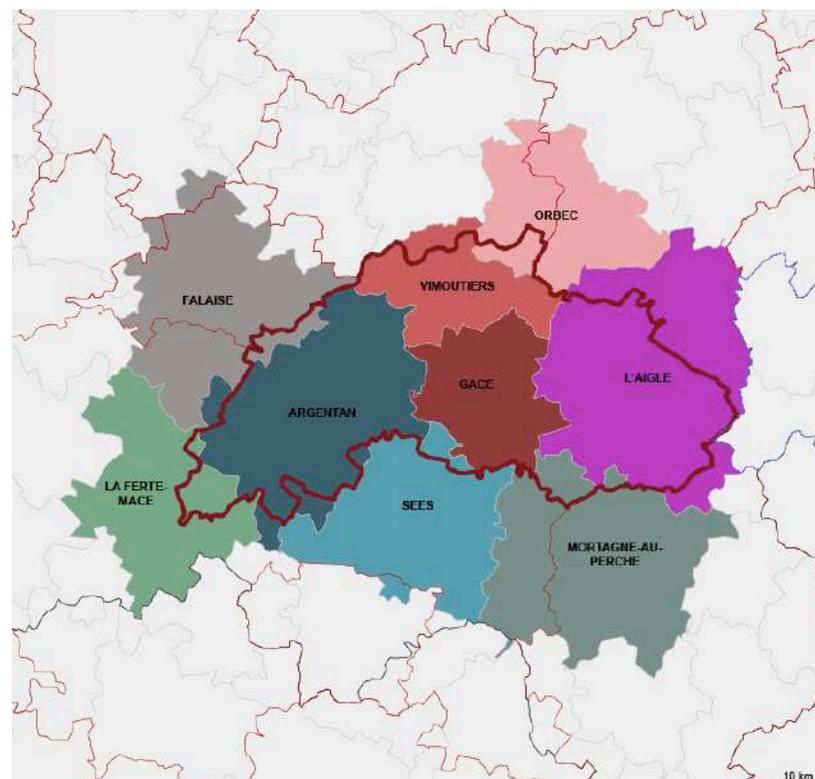
À l'échelle des composantes du SCoT (Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche), on note que les principales polarités extérieures n'ont que peu d'influences directes sur le territoire. Falaise, Sées, Orbec, La Ferté-Macé et à un degré plus éloigné, Flers, Lisieux, Alençon, s'ils sont proches dans l'espace-temps, demeurent éloignés d'un point de vue fonctionnel.

En effet, les bassins de vie, qui correspondent aux espaces d'usages et de consommation des services publics de la population locale, restent dans leur majeure partie internes au territoire. Les 4 bassins de vie qui le composent sont ceux d'Argentan, de Vimoutiers, de Gacé et de L'Aigle et leur influence externe dépasse dans de rares cas le périmètre du SCoT, exception faite du bassin de vie de L'Aigle, dont l'influence s'étend jusqu'aux portes de Conches-en-Ouche dans l'Eure.

- Cette réalité spatiale des modes de vie des habitants du territoire interroge ses capacités à pénétrer des espaces proches ainsi qu'à développer et pérenniser avec eux de véritables synergies.
- Ces bassins de vie révélés donnent de la cohérence au périmètre du SCoT et répondent à des logiques de proximité vécue par les habitants. Leur articulation devient essentielle pour espérer participer aux « jeux » des échanges interterritoriaux dans un contexte de mouvance institutionnelle, géographique et socio-économique.

Périmètre des bassins de vie du SCoT

(Source : INSEE, traitement EAU)



Bassins de vie : plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

On délimite ses contours en plusieurs étapes. On définit tout d'abord un pôle de services comme une commune ou unité urbaine disposant d'au moins 16 des 31 équipements intermédiaires. Les zones d'influence de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, par la route à heure creuse. Ainsi, pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, on détermine la commune la plus proche proposant cet équipement. Les équipements intermédiaires mais aussi les équipements de proximité sont pris en compte.

UNE RURALITE CONSTITUEE DE POCHEs URBAINES

Avec plus de 14 200 habitants, soit 18,5% des 76 680 habitants du SCoT, Argentan constitue la commune la plus peuplée du territoire, loin devant L'Aigle qui comptabilise 7 940 habitants.

La création de communes nouvelles, initiée depuis 2015, est venue modifier l'armature urbaine du territoire en engendrant la création de nouveaux pôles démographiques « secondaires » (exemple : la Ferté-en-Ouche, 3 265 habitants ou Ecouché-les-Vallées, 1 972 habitants). Suite à ces fusions administratives, le PETR est passé de 161 à 143 communes au 1^{er} janvier 2016.

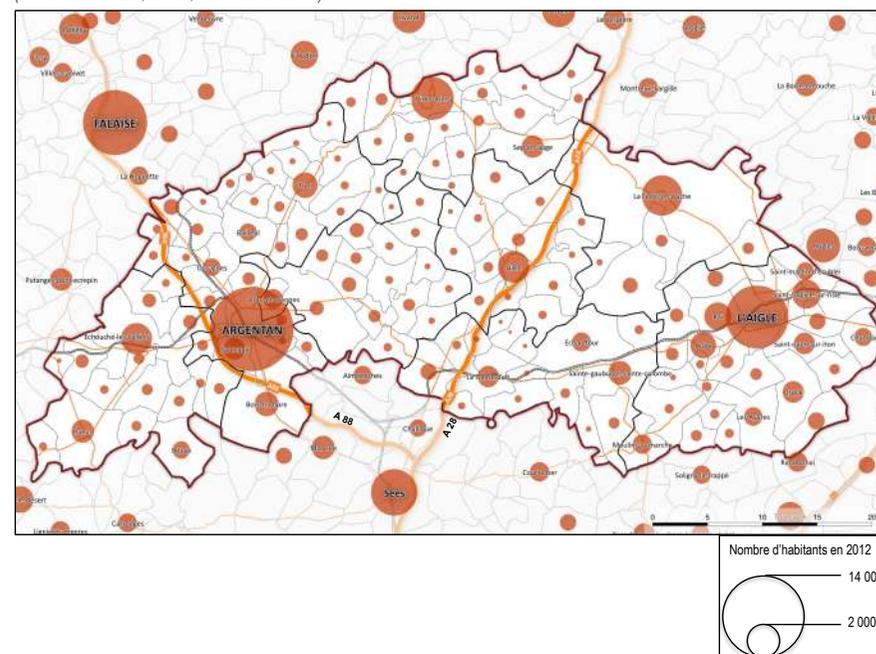
La répartition démographique est associée à une organisation des infrastructures, notamment routières, avec les autoroutes A88 à l'Ouest en direction de Caen et A28 au centre en direction de Rouen et d'Alençon.

Les axes locaux viennent compléter cette distribution avec les voies départementales « structurantes » qui influent la localisation des nombreuses polarités « secondaires » : D979 entre Gacé et Vimoutiers, D926 entre L'Aigle et Argentan, D12 entre Vimoutiers et L'Aigle ou encore D916 entre Argentan et Vimoutiers.

- La lecture de l'armature territoriale ne saurait se limiter à son caractère bicéphale matérialisé par les pôles d'Argentan et L'Aigle, elle met en relief de multiples polarités « secondaires » dont le rayonnement, certes davantage limité, participe également à l'organisation du SCoT.
- Cette armature territoriale, constituée d'espaces urbains dans un vaste ensemble rural, élargie le champ des possibles au service d'une attractivité renouvelée auprès de la population.

Répartition de la population par communes

(Source : INSEE, 2012, traitement EAU)



Population des communes du SCoT de plus de 1 000 habitants.

(Source : INSEE, 2012, traitement EAU, en rouge les communes nouvelles)

Commune 2016	Population 2012	% dans le SCoT
Argentan	14 219	18,5%
L'Aigle	7 940	10,4%
Vimoutiers	3 675	4,8%
Ferté-en-Ouche	3 265	4,3%
Gacé	2 031	2,6%
Ecouché-les-Vallées	1 972	2,6%
Saint-Sulpice-sur-Risle	1 685	2,2%
Rai	1 511	2,0%
Aube	1 358	1,8%
Trun	1 308	1,7%
Boischampré	1 198	1,6%
Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe	1 126	1,5%
Rânes	1 067	1,4%
Sap-en-Auge	1 016	1,3%

UN TERRITOIRE ECOLOGIQUEMENT DOTE

Sans conteste, le territoire du SCoT bénéficie d'une richesse écologique exceptionnelle, notamment liée à la diversité des milieux qu'il couvre (forêt de Gouffern, de Saint-Evroult, zones bocagères denses, réseau hydrographique développé, prairies, zones humides...). En corollaire, de nombreuses espèces évoluent en son sein, dont certaines sont remarquables, et à protéger : loutre d'Europe, orchidées, truite fario, gentiane croisettes...

Les différents périmètres de classements et inventaires répertoriés sur le territoire témoignent de cet intérêt écologique, et de la nécessité de le préserver et de le renforcer.

Ainsi, le Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche comprend :

- 7 sites Natura 2000, qui représentent 20% du territoire
- 4 arrêtés de protection de biotope
- 66 Zones naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 et 19 ZNIEFF de type II, soit 20% du territoire
- Une partie de la commune de Boischampré dans le Parc Naturel Régional Normandie Maine.

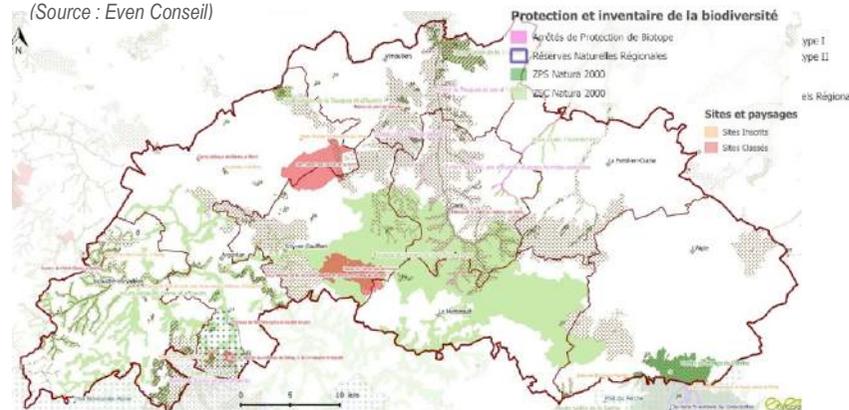
Ces différents périmètres de protection ont pour objectif premier d'inventorier les espèces et milieux remarquables du Pays, permettant ainsi leur prise en compte au sein des documents d'urbanisme, et opérations mises en œuvre sur le territoire. Cette biodiversité remarquable est en effet cartographiée au sein d'une trame verte et bleue, localisant des réservoirs de biodiversité ainsi que les corridors écologiques permettant aux espèces de se déplacer sans encombre. À travers leur prise en compte dans les futurs modes d'aménagement du territoire, leur évolution n'est ainsi pas contrariée, et la richesse écologique du territoire, préservée voire étoffée.

- Ce patrimoine naturel varié et abondant constitue un atout certain et valorisable pour le Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche, en participant pleinement de son identité, fortement liée à la nature. Il s'agit alors de veiller à sa préservation, notamment face à la diminution progressive de la maille

bocagère, la fermeture de certains milieux ouverts et la dégradation de la qualité des eaux.

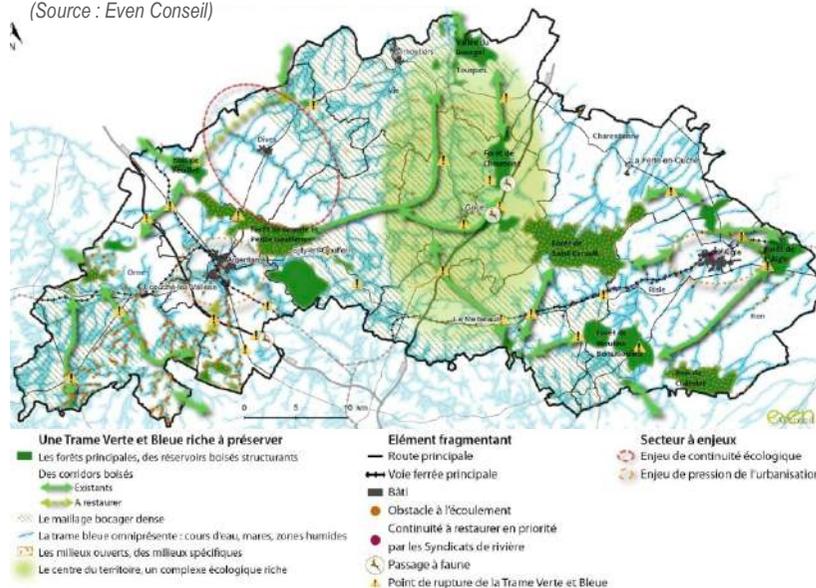
Périmètres de protection et inventaire de biodiversité

(Source : Even Conseil)



Trame verte et bleue du territoire

(Source : Even Conseil)



UN ECOSYSTEME SUPPORT DE MODES D'OCCUPATION DES ESPACES

En lien avec la richesse de ce patrimoine naturel, le territoire du SCoT compte une diversité de paysages, particuliers et identitairement marqués. Les espaces bocagers denses et intimes autour de la vallée de la Touques, les plaines céréalières autour d'Argentan et de l'Aigle, les espaces forestiers propices à la promenade sont autant de sites caractéristiques du territoire, et parties prenantes de l'image normande, à plus large échelle.

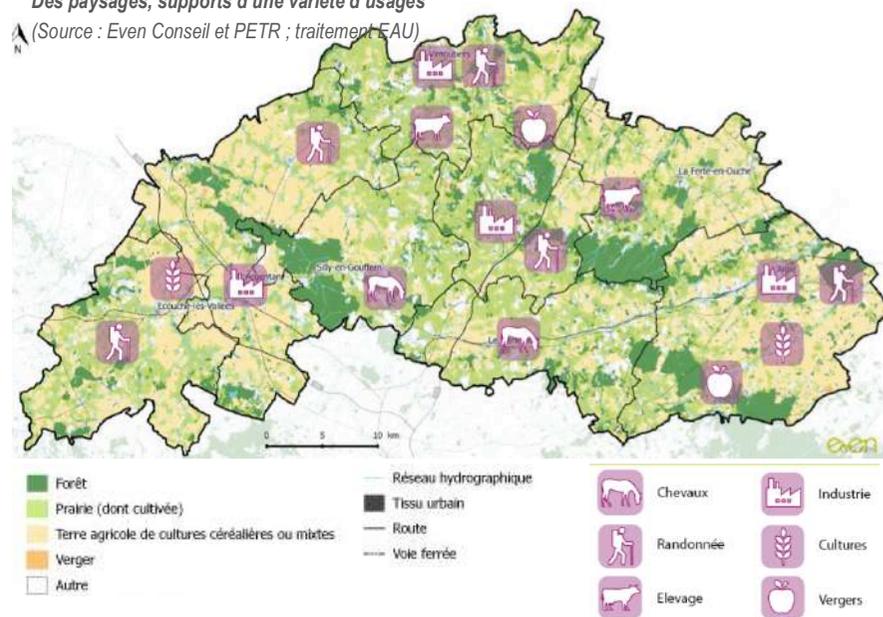
De ces paysages découlent des usages, eux aussi diversifiés, et localisés sur la carte ci-contre. Les fonds de vallées sont historiquement marqués par une histoire industrielle (Gacé, Vimoutiers, Argentan et l'Aigle), l'élevage bovin subsiste dans les espaces vallonnés autour de la vallée de la Touques et de la Charentonne, de nombreux sentiers de randonnée parsèment le territoire, les secteurs du Haras du Pin et du Merlerault comptent de nombreux haras et centres équestres, des vergers ponctuent également le territoire...

Si certains usages dépendent des paysages où ils s'inscrivent, leur évolution marque tout autant les paysages. Ainsi, les difficultés rencontrées par le secteur de l'élevage, et le développement de la polyculture menacent le bocage normand et entraînent une ouverture de certains milieux, où les haies ne sont plus conservées. De même, la crise économique et la fermeture d'entreprises ont entraîné le développement de friches, qu'il s'agit aujourd'hui de reconquérir...

- La qualité des paysages et la multiplicité des activités et usages des sols sont des atouts forts pour le territoire, supports d'attractivité et de développement. La stratégie du Pays intégrera les impacts des choix qui en découlent sur l'écosystème du territoire, pour ne pas en perturber l'équilibre fragile.
- La « mise en musique » des différents atouts paysagers, qu'ils soient bâtis ou naturels, peut varier en fonction des composantes du SCoT. Elle devient un élément crucial pour la résonance du territoire à une échelle élargie. Toutefois, leur valorisation implique de préserver des usages caractérisant l'identité « patrimoniale » de certains espaces en luttant contre une standardisation.

Des paysages, supports d'une variété d'usages

(Source : Even Conseil et PETR ; traitement EAU)



Activités équestres, chemins de randonnée, vergers, plaines céréalières... marquent le Pays



UN TERRITOIRE COMPOSE DE PLUSIEURS DIMENSIONS « IDENTITAIRES »

Pays d'Auge, Pays d'Ouche, Pays d'Argentan : trois identités historiques plus ou moins affirmées composent le territoire du SCoT et sont au cœur de l'archétype normand.

Le Pays d'Auge, vallonné, commence au sein du territoire pour s'étendre jusqu'à Deauville en passant par Lisieux. Les paysages y sont intimes, les « productions-terroir » affirmées (fromages, cidre...), les activités équestres et lieux de mémoire prégnants.



Le Pays d'Ouche, plus à l'est, s'étend quant à lui jusqu'à Bernay et Conches-en-Ouche. Y sont reliés la forte présence de l'eau et les activités qui y sont associées, les villages pittoresques, l'activité métallurgique... L'Aigle constitue l'un de ses pôles principaux.



Le Pays d'Argentan, aux contours plus flous, peine à affirmer une identité, entre plaines, bocage, et forêt. Cette identité plus diffuse comprend cependant quelques spécificités, comme la dentelle, la présence forte (mais aujourd'hui plus en difficultés) des industries,...

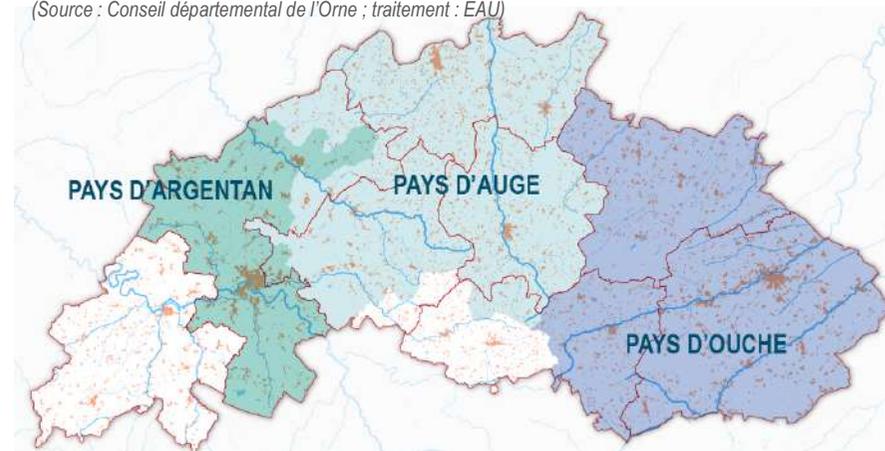


Les secteurs du Merlerault ainsi que des Courbes de l'Orne ne sont pas rattachés historiquement à ces Pays : quelle accroche identitaire pour ces territoires, au caractère similaire, au sein du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche ?

- En termes identitaires, le Pays présente donc plusieurs visages, qu'il peut valoriser de façon unie, comme décliner localement. L'ensemble de ces facettes, conjuguées, font partie intégrante de l'image type de la Normandie.

Les trois Pays historiques du territoire du SCoT

(Source : Conseil départemental de l'Orne ; traitement : EAU)



UNE IDENTITE AGRICOLE COMMUNE, MAIS DES AGRICULTURES

Le système agricole national traverse actuellement une crise impactant l'ensemble des productions d'élevage, submergées par la montée des charges, des normes et l'affaiblissement des prix de production. Nombreuses au sein du SCoT, certaines de ces exploitations éprouvent des difficultés face à cette conjoncture. On observe ainsi depuis plusieurs années un recul de l'élevage laitier et un développement des céréales qui a pu conduire certains exploitants agricoles à convertir leurs surfaces de prairies en parcelles de culture dans les secteurs de plaine (principalement sur les secteurs d'Argentan et de L'Aigle).

Au sein du territoire, cette tradition d'élevage est ancrée dans le Pays d'Auge, lui-même bordé par les Pays d'Ouche et d'Argentan au sein desquels prédominent la polyculture et le polyélevage. Avec une proportion deux fois supérieure à celle observée au niveau départemental, la forte représentativité de l'élevage équin caractérise également l'agriculture du territoire, avec notamment une forte présence au sein des CdC des Vallées du Merlerault et du Pays de Haras du Pin.

Le tissu agricole laisse apparaître 5 types d'exploitations :

- Laitière (1/3) avec une Surface Agricole Utile (SAU) moyenne de 145 ha ;
- Culture et viande (1/5) avec une SAU moyenne de 125 ha ;
- Herbager-viande (1/6) avec une SAU moyenne de 40 ha ;
- Equine (1/5) avec une SAU moyenne de 50 ha ;
- Céréalière (1/12) avec une SAU moyenne de 110 ha.

→ Si les marges de manœuvre offertes aux acteurs publics pour soutenir la filière de l'élevage restent relativement limitées, deux interventions semblent possibles :

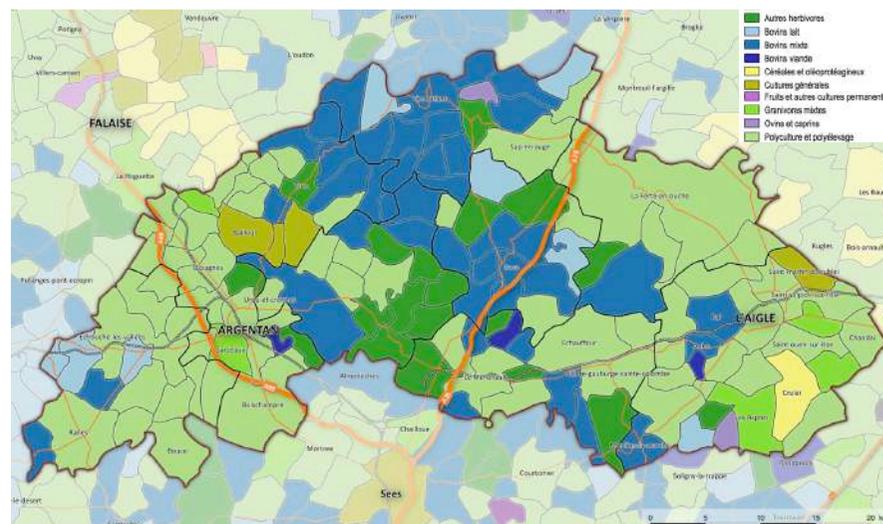
- Soutenir l'investissement des exploitants et la diversification de leurs activités permettant de générer davantage de valeur ajoutée ;
- Développer les circuits courts au travers de l'approvisionnement local des établissements publics (cantines, Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD),...) et de l'aménagement de points de vente.

→ La préservation des modes de production participe à la caractérisation paysagère et au maintien d'une identité rurale revendiquée.

→ La richesse du SCoT réside dans cette diversité qui pourrait être considérée comme un des socles de son attractivité.

Typologie agricole des communes du SCoT

(Source : INSEE, 2012, traitement EAU)



Nombre d'exploitations par type et SAU moyenne

(Source : diagnostic agricole chambre d'agriculture de l'Orne)

Système de production	Nombre d'exploitations	SAU moyenne (ha)
Culture lait	357	143
Culture viande	266	125
Culture	104	106
Herbager viande	163	42
Herbager équin	254	47
Autres	49	16
Total	1193	97

Elevage bovin dans le Pays d'Auge



Elevage équin dans les Vallées du Merlerault



DES RESSOURCES ECONOMIQUES PLURIELLES

L'économie locale est historiquement marquée par une forte identité agricole et industrielle. Avec près de 3 600 emplois, soit 13% de l'ensemble des emplois du territoire, les activités de fabrication témoignent de la place de l'industrie dans le territoire. Les activités de métallurgie sont notamment sur-représentées dans les CdC du Canton de la Ferté-Fresnel, du Pays de l'Aigle et de la Marche et de la Région de Gacé et l'agriculture dans le Pays du camembert et Vallées du Merlerault.

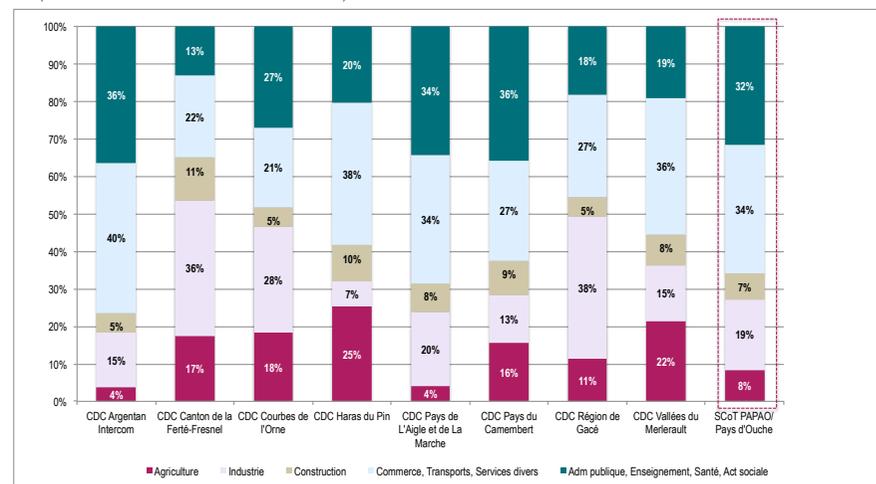
Outre l'industrie, on observe la présence de spécialisations susceptibles de mettre en exergue des potentiels de développement propres au territoire. C'est notamment le cas de la filière équine qui concentre un tissu d'entreprises spécialisées dans l'élevage équestre et regroupe de nombreux professionnels (reproduction, cryobiologie, emballage cryogénique, équipements et accessoires d'écuries,...), dont notamment l'entreprise IMV Technologie à L'Aigle (200 salariés).

Néanmoins, au regard de l'importance de certaines filières au sein du territoire, notamment la filière automobile, les fragilités de ce secteur exposé à la concurrence et en pleine mutation technologique pourraient à terme, menacer l'équilibre économique du secteur.

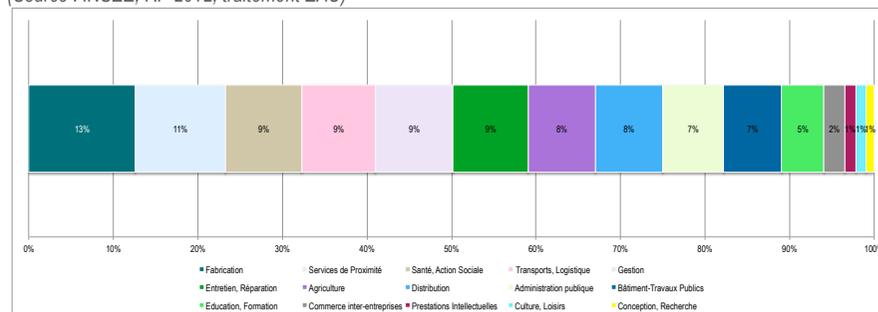
- Les spécificités économiques multiples interrogent sur les complémentarités entre Communautés de Communes afin de promouvoir une identité économique collective et attractive pour les investisseurs.
- Elles interpellent aussi sur la valorisation de filières d'avenir capables de répondre aux enjeux d'adaptation techniques et technologiques et de marché. En cela, leur identification est fondamentale pour anticiper les besoins (foncier, capital humain,...) et favoriser l'éclosion d'un écosystème économique innovant.

L'analyse fonctionnelle des emplois propose des regroupements des professions dans le but de faire apparaître de grandes fonctions transversales aux secteurs d'activités. 15 fonctions sont ainsi définies.

Répartition des emplois par secteurs économiques et par EPCI du SCoT
(Source : INSEE, 2012, traitement EAU)



Répartition des emplois par fonction au sein du SCoT en 2012
(Source : INSEE, RP 2012, traitement EAU)



DES ECHELLES DE REVENUS D'INTENSITE VARIABLE

Les différents espaces composant le territoire du PETR présentent des niveaux de revenus hétérogènes, avec des disparités entre territoires urbains, périurbains et ruraux. Cela génère des modes de vie différenciés et interpelle les manières de vivre et faire vivre les espaces ruraux et urbains.

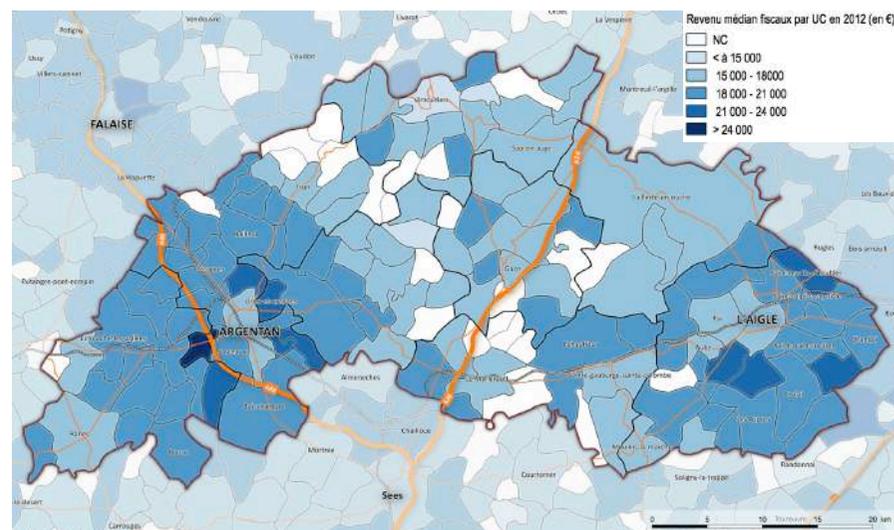
Les revenus les plus élevés sont dans l'ensemble localisés au sein des espaces périurbains d'Argentan et de L'Aigle : plus de la moitié des ménages de la commune de Fontenai-sur-Orne dans la CdC d'Argentan Intercom perçoit par exemple un revenu fiscal annuel supérieur à 24 262 €. Ce niveau de revenu est dans l'ensemble beaucoup moins élevé au sein des territoires ruraux : 50% des ménages de la commune de Pontchardon, au sein du Pays du camembert, perçoit par exemple un revenu fiscal annuel inférieur à 11 310 € (soit 940 € mensuels).

Les niveaux de revenus au sein du territoire témoignent de réelles inégalités entre ménages, présentant elles-mêmes des degrés d'intensité disparates entre territoires. Ainsi, au sein d'Argentan Intercom, 10% des ménages les plus aisés perçoivent des revenus 6,4 fois supérieurs aux 10% des ménages les plus pauvres. D'autres territoires, tels que les Courbes de l'Orne, présentent des différences moins significatives avec un rapport interdécile de l'ordre de 3,5.

- La géographie des revenus met en avant la problématique des espaces ruraux à régénérer des activités présentes vecteurs de dynamiques sociales et économiques.
- De même cette géographie amène à réfléchir sur les conséquences à long terme d'une gentrification de certaines zones, voire d'une éventuelle relégation d'autres, à l'échelle des quartiers, des communes.

Revenus fiscaux médians 2012 des ménages par unités de consommation

(Source : INSEE FILOSOFI 2012, traitement EAU)



Indicateurs de répartition des revenus fiscaux par ménages en 2012

(Source : INSEE, FILOSOFI, 2012, traitement EAU)

Territoire	Rapport interdécile	1er décile (en €)	9ème décile (en €)
Argentan Intercom	6,4	4 944	31 456
Canton de la Ferté-Fresnel	4,2	7 374	30 942
Courbes de l'Orne	3,5	8 948	30 978
Haras du Pin	3,7	8 850	33 150
Pays de L'Aigle et de La Marche	5,1	6 398	32 704
Pays du Camembert	5,5	5 204	28 824
Région de Gacé	5,3	5 634	29 606
Vallées du Merlerault	4,0	8 036	32 074
Orne	4,5	7 112	32 014
Normandie	4,7	7 510	35 386
France métropolitaine	5,5	7 202	39 784

UN PARC DE LOGEMENT VIEILLISSANT QUI INTERROGE SON ADAPTATION AU MARCHÉ DE L'IMMOBILIER

Les territoires urbains et ruraux du SCoT ne sont pas affectés de manière analogue par la problématique du vieillissement du parc de logements.

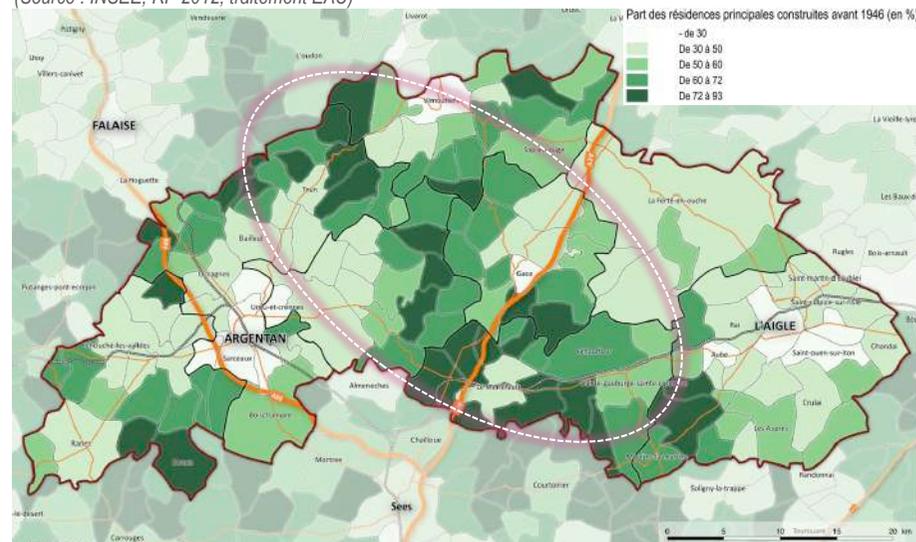
La proportion y est moins prégnante dans les pôles urbains majeurs (Argentan, L'Aigle, Gacé, Vimoutiers) où des actions de rénovation du parc ont été réalisées.

La problématique de la réhabilitation du parc concerne davantage le milieu rural (68% du parc dans les Vallées du Merlerault, 56% dans les Courbes de l'Orne ou le Canton de la Ferté-Fresnel a été construit avant 1946) où, par manque de moyens, les ménages peuvent ne pas avoir la surface financière leur permettant la réhabilitation de leur logement.

- Au sein des centre-bourgs, certains des logements anciens sont vacants, notamment au-dessus d'anciens commerces, et s'avèrent inadapés aux demandes des ménages susceptibles de s'y installer.
- Les politiques de renouvellement urbain sont dépendantes des dotations financières publiques / privées. Aussi, les projets et ambitions des collectivités sont questionnés dans leurs capacités à susciter de l'attrait auprès des investisseurs.

Part des logements construits avant 1946

(Source : INSEE, RP 2012, traitement EAU)



DES PRIX DE L'IMMOBILIER EN PASSE DE MODIFIER LES EQUILIBRES SPATIAUX

Le positionnement géographique du département de l'Orne, à l'écart des grandes métropoles nationales au sein desquelles la pression urbaine est de plus en plus marquée, l'inscrit dans un contexte de marché attractif du point de vue des pratiques de prix immobilier.

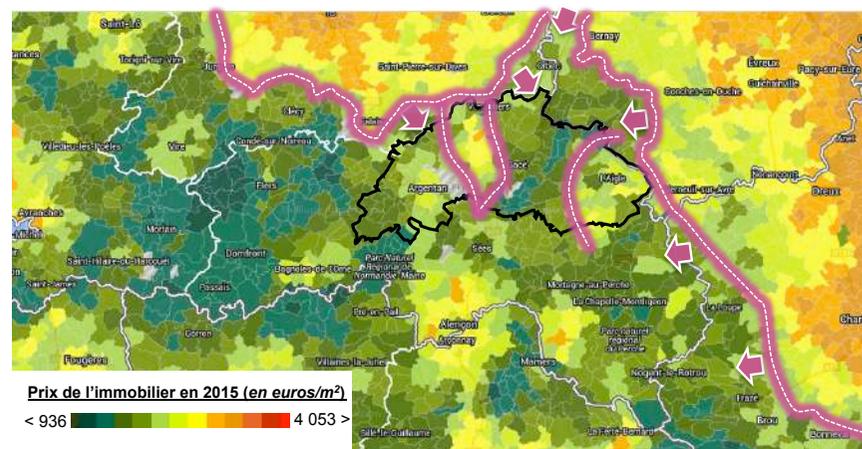
Toutefois, à l'échelle du SCoT, les prix sont dans l'ensemble supérieurs à ceux de la moyenne départementale et notamment à ceux de l'Ouest de l'Orne (secteur de Flers) où les prix moyens sont inférieurs à 1 000€/m².

Ce niveau de prix plus élevé résulte, entre autres, de la présence de résidences secondaires (au centre-ouest du territoire entre Argentan et Vimoutiers) et des pressions franciliennes sur le secteur de l'Aigle, même si elles s'avèrent ténues.

- Ces pressions immobilières, dont les effets restent à ce jour encore limités, pourraient à terme contraindre le parcours résidentiel des ménages les plus sensibles aux évolutions à la hausse des prix de l'immobilier. Sont aussi exposés les jeunes actifs et les personnes âgées.
- Les mutations sociodémographiques qui pourraient découler d'une hausse des prix de l'immobilier pourraient remettre en cause le modèle social du territoire basé sur la possibilité d'être propriétaire, ce, malgré des revenus moins élevés qu'ailleurs.

Prix moyens de l'immobilier par m²

(Source : MeilleursAgents, juin 2016, traitement EAU)



UNE COUVERTURE NUMERIQUE PARTIELLE

Le déploiement du Très Haut Débit (THD) se limite jusqu'à présent à quelques communes du territoire. La couverture numérique reste délicate en son cœur, obérant quelque peu la capacité de la ruralité à offrir un besoin devenu primordial dans les choix d'installation des ménages, comme des entreprises.

À l'heure où le degré de compétitivité entre territoires se veut de plus en plus prégnant, la question de l'accès aux usages du territoire par les fonctionnalités numériques (e-administration, e-commerce,...) semble primordiale.

Avec le Plan numérique ornaïs, le Département soutient le déploiement du THD sur l'ensemble du SCoT et prévoit notamment le déploiement du FFTH, dans un premier temps au sein de la Communauté de Communes du Pays d'Argentan et de celle du Pays de l'Aigle et de la Marche d'ici 2020, puis au-delà dans les territoires plus ruraux.

Dans cette perspective, les acteurs locaux coordonnent leurs actions pour favoriser le développement d'une offre de téléservices (télé médecine, e-services publics,...) afin de favoriser le maintien et l'accès aux services publics des populations rurales et à limiter leurs déplacements.

- Le Très Haut Débit et la bonne couverture en téléphonie mobile classique constituent des enjeux forts pour le développement futur du territoire, ceci de par leur caractère attractif du point de vue des entreprises et des ménages pour qui de tels équipements sont devenus la condition sine qua non à toute nouvelle installation.

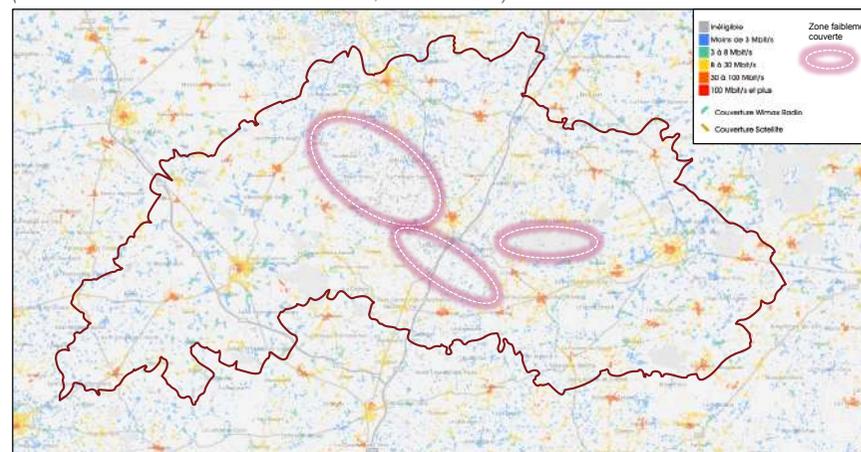
FTTH (Fiber to the Home) : Ce réseau correspond au déploiement de la fibre optique depuis le nœud de raccordement optique – c'est à dire le lieu d'implantation des équipements de transmission de l'opérateur – jusqu'au logement de l'abonné.

THD (Très Haut Débit) : via le réseau DSL ou la fibre optique, les abonnés ont accès à internet avec un débit binaire supérieur à celui d'un accès haut débit.

DSL (Digital Subscriber Line) : le transfert des informations se fait via les lignes téléphoniques traditionnelles en cuivre.

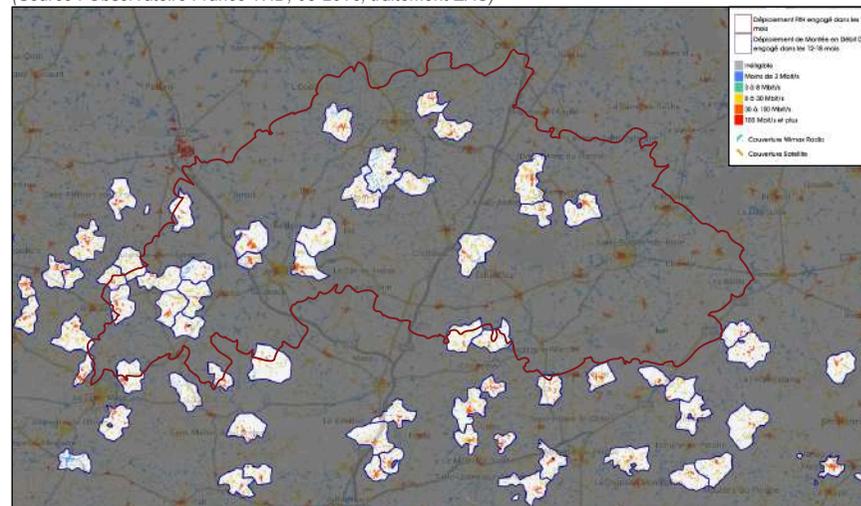
Couverture numérique en DSL cuivre

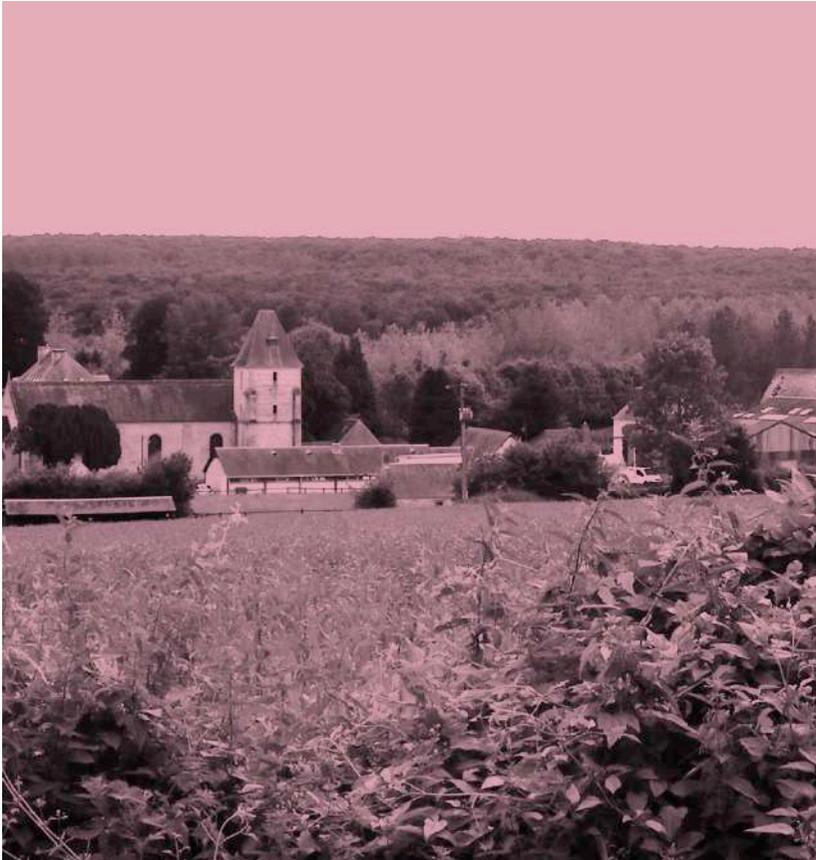
(Source : Observatoire France THD mars 2016, traitement EAU)



Déploiement engagé de la couverture numérique du SCoT

(Source : Observatoire France THD, 03-2016, traitement EAU)





2.

Un territoire de diversité ?

Un territoire en mouvement ?

Un territoire de potentiels ?

DES PRATIQUES AGRICOLES EVOLUTIVES EN REPONSE AUX EVOLUTIONS DES MARCHES

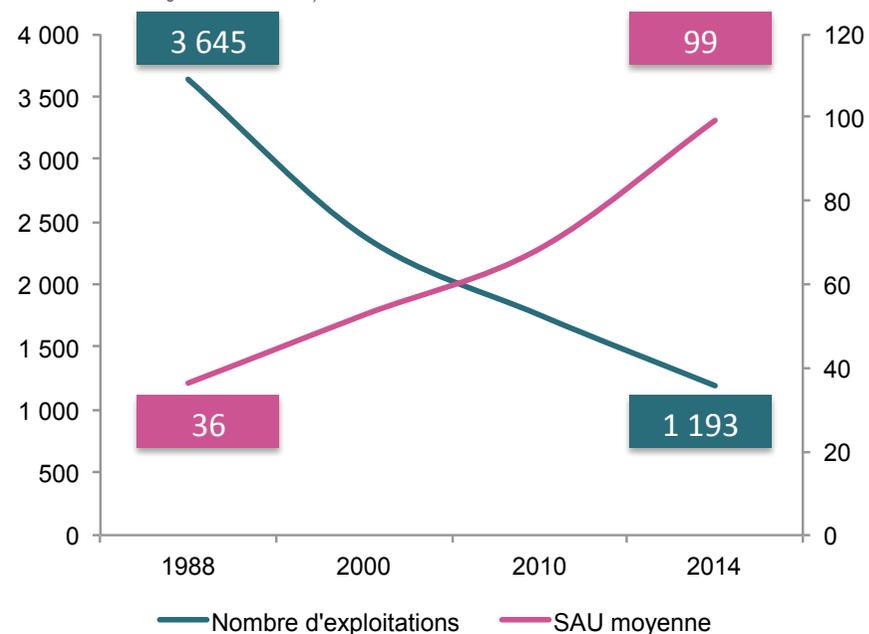
Le maintien d'une agriculture dynamique s'avère essentiel pour le développement du territoire dans les années à venir. Elle est au cœur de grands enjeux : maintien de l'emploi en milieu rural, confrontation d'une identité visuelle et paysagère, maintien d'une qualité agro-environnementale, valorisation du terroir pour des productions de qualité à fort rayonnement.

Depuis 30 ans, on observe une baisse du nombre d'exploitations avec une croissance de la Surface Agricole Utile (SAU) mise en valeur par chaque exploitation. Cette tendance n'est pas propre au SCoT mais s'observe plus généralement sur le département. La SAU moyenne passe de 36 ha en 1988 à 99 ha en 2014, ceci sous l'effet d'une restructuration des modes de production, voire des productions (céréalisation,...) qui impactent le mode de fonctionnement des quelques 1 193 exploitations du territoire.

- L'impact des nouvelles technologies et des évolutions numériques sur l'ensemble des pans de l'économie et notamment sur la filière agricole nécessite d'accorder une place de choix aux actions à mener pour favoriser l'innovation et le développement du THD.
- Les documents d'urbanisme seront amenés à mettre en place les conditions nécessaires dans leur règlement pour permettre le développement d'activités annexes générant des moyens supplémentaires pour l'exploitant agricole.
- Le renforcement des circuits courts par les aménagement urbanistiques (halles, espaces temporaire,...) et les marchés publics et / ou privés, sont des points à étudier pour garder des cultures et productions qualitatives, au service du maintien des agriculteurs du territoire.

Evolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne entre 1988 et 2014

(Source : Chambre d'agriculture de l'Orne)



DES RESSOURCES A GERER ET A PRESERVER AU SERVICE DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Le territoire se caractérise par un chevelu hydrographique dense. Se situant en tête de bassin versant, il compte 8 cours d'eau qui irriguent le territoire dans son ensemble : l'Orne, la Dives, la Touques, la Vie, la Risle, la Charentonne, l'Iton et l'Avre.

Mais la qualité globale de l'eau, à l'exception de la vallée de la Touques, est évaluée « moyenne » voire mauvaise, pour les eaux de surface comme pour les nappes, qui sont de plus exposées à certaines menaces : vulnérabilité aux pollutions, risques d'inondations (par débordement, et par remontée de nappes dans la vallée de l'Orne), obstacles à l'écoulement des rivières, disparition progressive des zones humides...

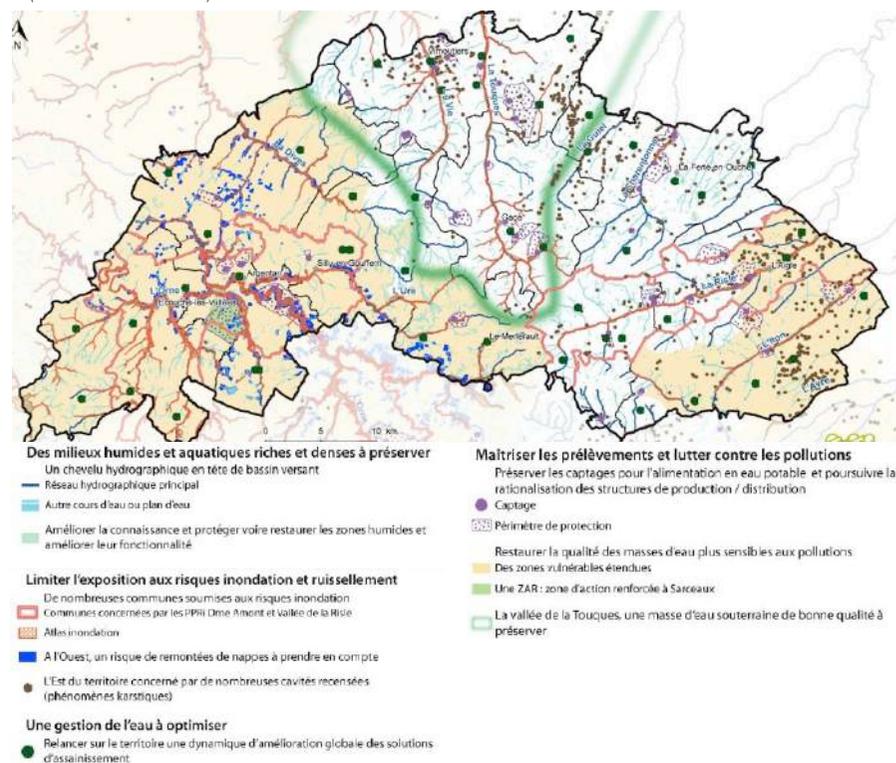
De même, la gestion de la ressource est aujourd'hui encore peu optimisée, en étant principalement réalisée à l'échelle communale. L'assainissement lui aussi s'effectue de manière dispersée : seuls 6 groupements existent sur l'ensemble du territoire, ce qui s'explique notamment par le caractère rural du Pays. Les stations d'épuration sont conformes, mais leurs capacités de traitement sont limitées pour subvenir aux besoins du territoire – notamment en termes de nitrates et de phosphore.

Le Schéma Départemental d'Approvisionnement en Eau Potable (SDAEP), les 2 Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) que compte le territoire, les 6 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et les syndicats de rivière permettent cependant d'améliorer la gestion de l'eau, en menant des réflexions à l'échelle du bassin versant, donc en dépassant les limites communales.

→ En tête de bassin versant, le Pays occupe un statut de château d'eau, ce qui lui donne une forte responsabilité face à l'aval en termes de qualité des eaux. Les efforts pour une amélioration globale des eaux sont donc à poursuivre, ce qui peut passer par une stratégie partagée (rationalisation des structures de production / distribution, amélioration des solutions d'assainissement...).

Une ressource en eau stratégique mais sensible à protéger

(Source : Even Conseil)



Une omniprésence de l'eau sur le territoire



DES DYNAMIQUES DE CONSTRUCTION QUI SPECIALISENT LES ESPACES RURAUX ET URBAINS

Avec près de 42 600 logements et la production de 90 logements en 2013, le parc résidentiel est peu dynamique et ne permet pas d'inverser le déclin démographique observé depuis quelques années sur le territoire. Le nombre de logements produits chaque année est insuffisant pour les populations en son sein. Alors que 250 logements par an ont été réalisés entre 2007 et 2012, 322 auraient été nécessaires pour leur maintien.

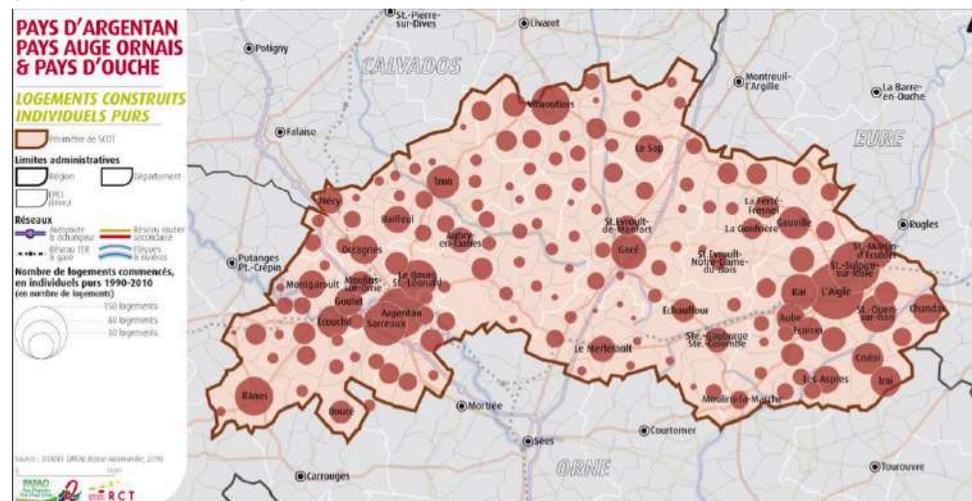
Cette production de logements connaît des disparités infra territoriales avec une dichotomie spatiale entre secteurs urbains et ruraux :

- L'individuel pur se localise autour des principaux pôles du territoire (périurbanisation) alimentant une demande de ruralité de la part des ménages. Ces nouveaux logements participent à la diffusion de la maison individuelle au sein des grandes couronnes périurbaines, favorisent la consommation d'espace et engendrent des besoins en déplacement de plus en plus importants.
- Les opérations de logements groupés, localisées dans les principaux pôles du territoire (Argentan, Gacé, L'Aigle, Vimoutiers,...), restent peu développées à l'échelle du SCoT.

→ L'habitat construit est majoritairement constitué de maisons individuelles pavillonnaires, ou de lotissements, dont la configuration peut constituer une rupture avec le tissu urbain des bourgs. D'autre part, l'un des enjeux sera de conjuguer rationalisation du foncier à vocation d'habitat et protection des espaces agricoles, naturels ou forestiers et objectifs de développement démographiques et résidentiels.

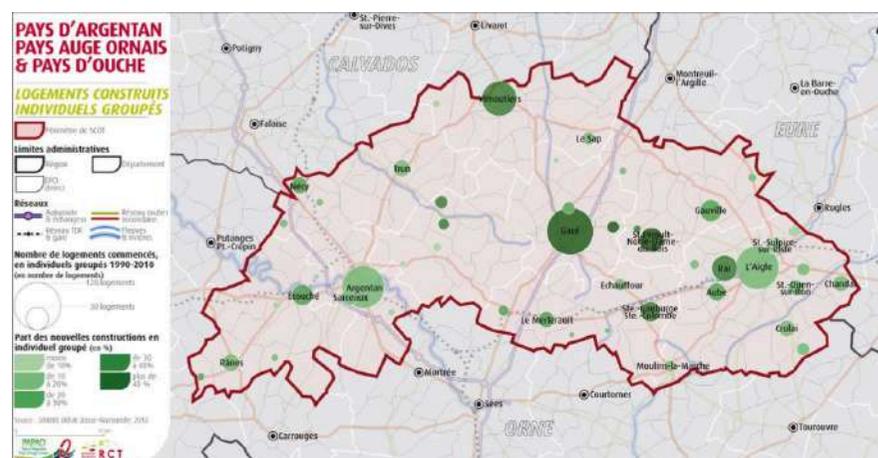
Logements construits en individuels purs entre 1999 et 2010

(Source : RCT, DREAL, 2010)



Logements construits en individuels groupés entre 1999 et 2010

(Source : RCT, DREAL, 2010)



UN PATRIMOINE BATI EN VOIE DE STANDARDISATION MAIS DES INITIATIVES DE VALORISATION PATRIMONIALE

Afin de répondre aux besoins en logements pour accueillir de nouveaux ménages sur le territoire, les communes, et plus particulièrement les pôles urbains (Argentan, L'Aigle, Gacé, et leurs périphéries) ont étoffé leur tissu par de nouvelles opérations de lotissements. Principalement constitués de maisons individuelles avec jardin, typologie recherchée en territoire rural, ces lotissements proposent pour la plupart des produits standardisés, usant de matériaux peu qualitatifs et donc peu durables dans le temps, implantés sur des parcelles de tailles similaires, pour des questions d'optimisation des coûts.

Ces nouvelles constructions entrent donc en rupture avec le patrimoine bâti typique normand (même si celui-ci se caractérise par sa diversité justement), que l'on retrouve en centre-bourg, mais aussi en milieu plus rural (corps de ferme...). Cette standardisation entraîne parfois une dégradation des entrées de ville, avec un habitat trop dispersé dont le traitement est réalisé à minima, alors que ces espaces orientent l'image de la ville avant l'arrivée dans le cœur de bourg et jouent donc un rôle d'attractivité essentiel.

Afin de requalifier et valoriser leur patrimoine bâti remarquable, les collectivités s'engagent dans des opérations de réhabilitation de leur patrimoine ancien, notamment en cœur de ville. Ces initiatives sont vectrices d'attractivité pour le territoire, en requalifiant les espaces tout en mettant en valeur les savoir-faire normands traditionnels.

- Il est donc nécessaire de trouver un équilibre entre pression immobilière, demande des ménages et qualité des produits proposés afin de répondre aux besoins d'un public large et de réaliser des opérations pérennes dans le temps, de qualité.
- Dans ce sens, les entrées de ville doivent notamment véhiculer une image attractive de la commune qu'elles annoncent ; leur intégration paysagère doit pour ce faire entrer en ligne de compte en amont des opérations.
- Les futurs aménagements doivent répondre, dans des secteurs à forte identité architecturale, aux enjeux de maintien d'une tradition dans les

modes de construction, sans pour autant interdire des innovations, valorisant ainsi les savoir-faire des artisans et entrepreneurs locaux.



DES EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES PEU DYNAMIQUES

Les tendances à l'œuvre témoignent d'un déclin démographique du SCoT. Même si son évolution est proche de celle observée pour le département de l'Orne, elle reste nettement en deçà d'autres SCoT de comparaison. Près de 1 400 habitants en moins entre 1999 et 2007 puis 871 en moins entre 2007 et 2012.

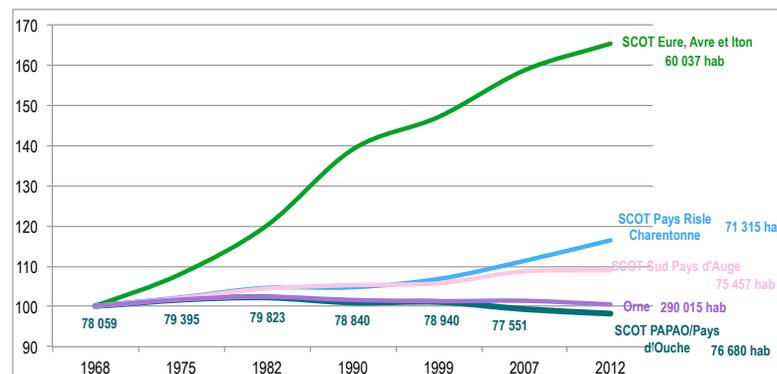
Ce repli démographique (-0,23%/an entre 2007-2012) résulte de la combinaison d'une évolution négative du solde migratoire (-703) et du solde naturel (-168).

Les principaux pôles du territoire que sont Argentan et L'Aigle sont les premiers concernés par le processus de déclin démographique en cours, ceci au profit de leur couronne périurbaine. Les environs de L'Aigle expriment ce phénomène, ce d'autant plus que les migrations en provenance de l'Île-de-France privilégient cette zone.

- Les évolutions à l'œuvre témoignant d'un déclin démographique et du vieillissement de la population amènent les acteurs locaux à devoir s'interroger sur les actions à mettre en œuvre pour améliorer l'attractivité du territoire et renouveler une main d'œuvre vieillissante.
- Au-delà, il s'agit de créer un urbanisme de projet pour maintenir équipements et services dans les différents espaces ruraux et urbains du territoire pour une nouvelle offre territoriale attractive pour de nouvelles populations.

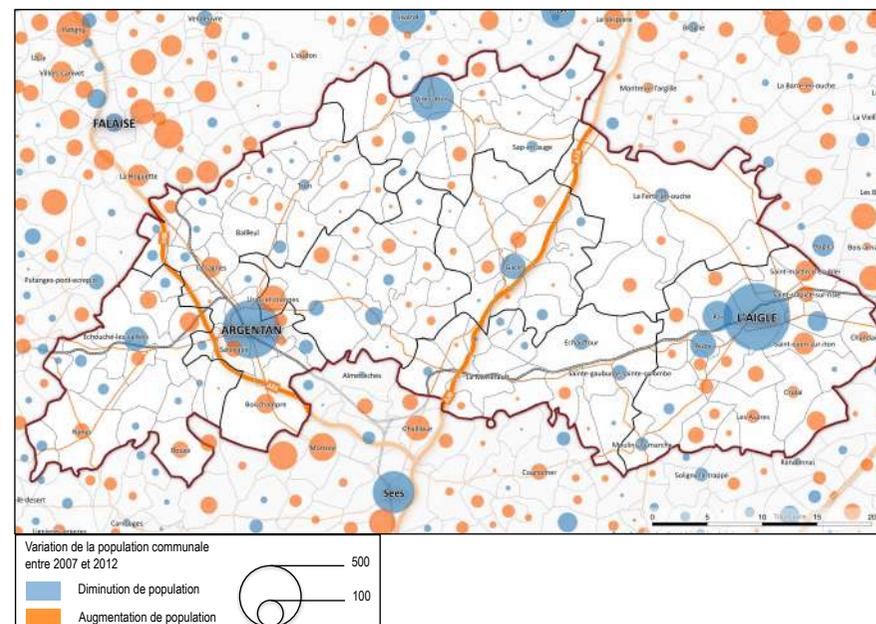
Evolution des variables démographiques entre 2007 et 2012

(Source : INSEE, RP 2007 et 2012, traitement EAU)



Evolution des variables démographiques entre 2007 et 2012

(Source : INSEE, RP 2007 et 2012, traitement EAU)



DES EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES PEU DYNAMIQUES...QUI POSITIONNENT LE TERRITOIRE COMME ESPACE INTERMEDIAIRE ENTRE LE LITTORAL NORMAND ET LES PAYS DE LA LOIRE

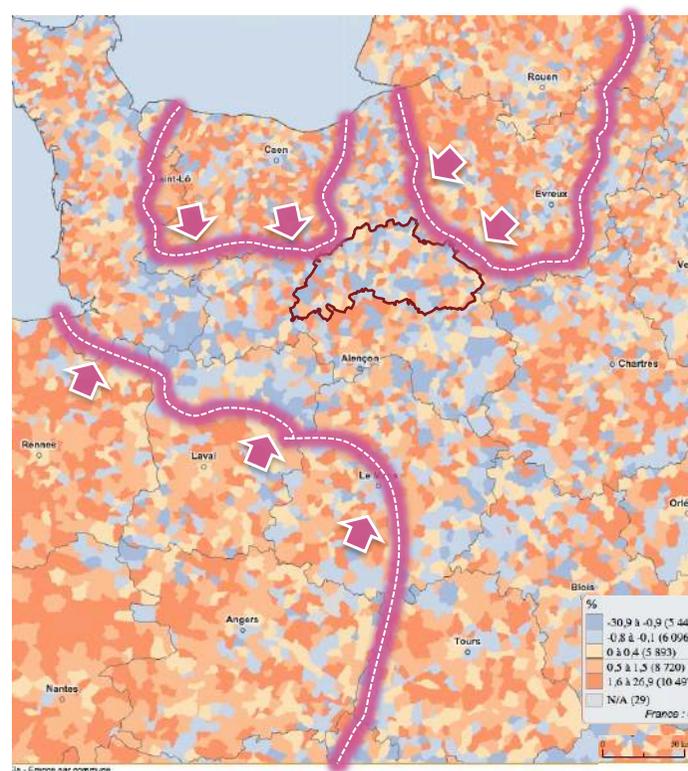
Le territoire du PETR se positionne au sein d'un espace intermédiaire, entre les dynamiques démographiques du Grand Ouest (dessalement de l'agglomération rennaise notamment) et normandes (dessalements des agglomérations caennaise, rouennaise et ébroicienne). Les évolutions démographiques entre 2007 et 2012 mettent en lumière une inscription évidente du territoire dans un espace interstitiel englobant la quasi totalité du département de l'Orne.

L'analyse des migrations résidentielles témoigne de ce phénomène et reflète les flux négatifs pour le territoire avec ces agglomérations dynamiques. Les départs du territoire sont supérieurs aux arrivées : entre 2003 et 2008, 10 250 départs pour 9 250 arrivées ont été enregistrés.

- Le cadre territorial interroge quant à la position du PETR au sein de la nouvelle grande région normande, qui le positionne aux marges sud de celle-ci risquant ainsi d'en faire un territoire marginalisé, de par son éloignement avec la Préfecture de Rouen.
- Les complémentarités littorales – rétro-littorales sont ici à articuler au profit de l'ensemble de la grande Région Normandie afin d'être en accroche avec un Grand Ouest qui diffuse un développement dynamique à partir de ses métropoles nantaises et rennaises, ainsi que des agglomérations angevines, mancelles et lavalloises.

Taux de variation annuel moyen de la population entre 2007 et 2012

(Source : INSEE, RP 2012, traitement EAU)



DES EVOLUTIONS D'EMPLOIS STRUCTURELLEMENT EN BAISSSE

Avec 28 500 emplois en 2012, le territoire a perdu près de 3 500 emplois par rapport à 1975. Sur une période plus courte, entre 2007 et 2012, le PETR a enregistré la disparition de plus de 1 000 emplois. Les 230 emplois supplémentaires dans la sphère présentielle n'ont pu compenser la suppression de quelques 1 280 emplois productifs.

En fonction des spécificités économiques évoquées précédemment au sein de chacun des territoires du SCoT, les évolutions récentes de l'emploi ont été hétérogènes :

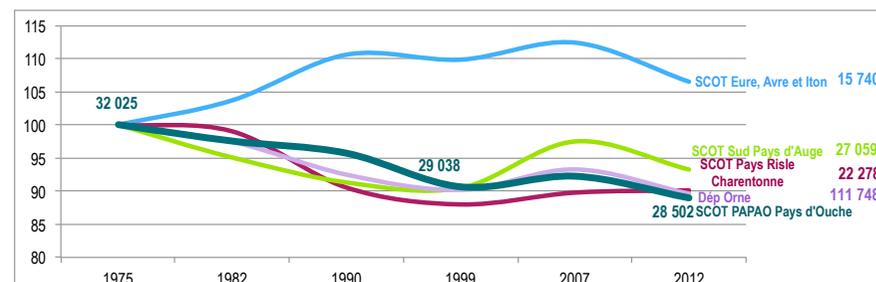
- Près de la moitié des emplois perdus localisés au sein de la CdC du Pays de L'Aigle et de la Marche (- 562 emplois).
- Une stagnation des emplois dans la CdC d'Argentan Intercom, mais qui fait suite à une forte déprise industrielle entre 1999 et 2007 avec 680 emplois en moins.
- Un dynamisme concentré sur le pôle de Gacé, qui tire profit de la desserte autoroutière et d'une politique foncière économique active depuis plusieurs décennies (+ 160 emplois entre 2007 et 2012).

- Dans un contexte d'évolutions technologiques constantes, les activités économiques traditionnelles telles que l'industrie, doivent faire face à l'apparition de nouveaux besoins nécessitant l'embauche d'une main d'œuvre qualifiée. Or l'adéquation entre l'offre et la demande au sein du marché du travail local semble difficile à trouver et apparaît comme un enjeu économique majeur pour les prochaines années.
- L'offre économique (foncier et immobilier d'entreprises) doit aussi répondre aux parcours résidentiels des entreprises existantes sur le territoire. L'arrivée de grandes unités de production devenant l'exception, la mobilisation des disponibilités foncières devra s'adapter sur le long terme aux tailles et activités des entreprises.
- En développant une culture de l'agilité économique par la requalification, la réorganisation du foncier, la mutualisation des espaces communs, la commercialisation des terrains en fonction des demandes, le dialogue avec

les entreprises, la maîtrise foncière, les collectivités s'engagent dans une démarche proactive envers les milieux économiques.

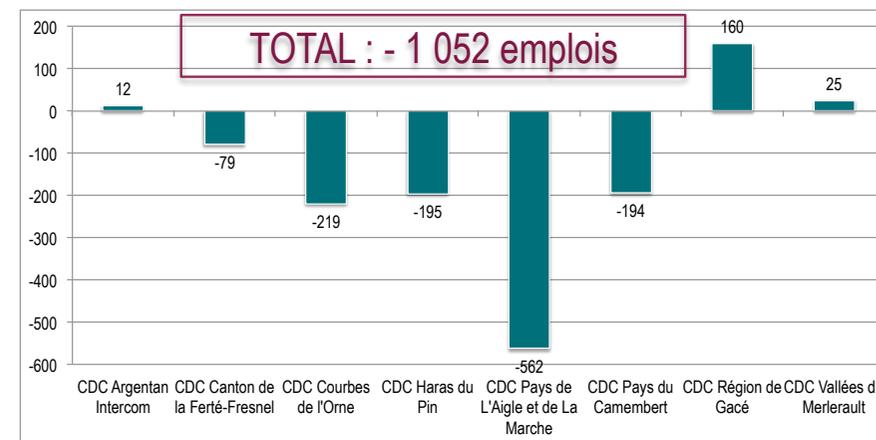
Evolution des emplois entre 1975 et 2012

(Source : INSEE, RP 2012, traitement EAU, indice base 100 en 1975)



Evolution des emplois par EPCI du SCoT entre 2007 et 2012

(Source : INSEE, RP 2012, traitement EAU)



UN ADN AGRICOLE ET INDUSTRIEL QUI S'ÉRODE

Les évolutions en cours font état d'une restructuration des activités agricoles et de la diminution du nombre d'emplois dans ce secteur. Entre 2007 et 2012, ce sont près de 149 emplois qui ont disparu.

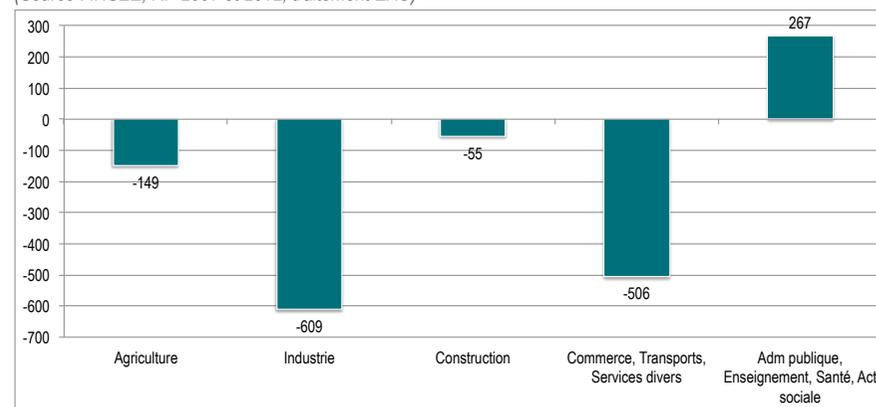
Les activités industrielles et de construction sont directement impactées par les effets conjoncturels avec 609 emplois en moins entre 2007 et 2012 dans l'industrie et 55 en moins dans la construction. La contraction de ces emplois industriels a, d'autre part, pour effet d'affecter le niveau des services marchands (commerce, transport, services divers) qui voient leur nombre d'emplois fortement diminuer (- 506 unités). Même si ces services non marchands (administration publique, enseignement, santé, action sociale) enregistrent une hausse de 267 emplois entre 2007 et 2012, ils ne peuvent néanmoins jouer leur rôle d'amortisseur au cœur de cette période atone pour l'économie locale.

- Le secteur industriel nécessite de se réinventer au regard de la nouvelle donne technologique et environnementale, elle-même conjuguée à l'apparition de nouveaux besoins remettant en cause les conceptions classiques de biens et services. On assiste en effet à l'émergence d'une nouvelle économie productive, orientée vers la fonctionnalité et dont la principale caractéristique réside dans l'hybridation entre industrie et services au travers d'« offres globalisées ». Ces mutations ne sont pas sans impact territorial. Les territoires qui tirent leur épingle du jeu et qui parviennent aujourd'hui à conserver une base productive solide sont ceux qui animent des écosystèmes d'acteurs (proximité des activités de fabrication, R&D,...) dans des conditions d'accueil de qualité.
- D'autre part, le tissu industriel local se compose de grands établissements présents depuis de nombreuses années, et appartenant souvent à des groupes internationaux ce qui peut les exposer à d'éventuelles restructurations en cas de difficultés économiques, phénomène face auquel les acteurs publics locaux n'auraient que peu de marge d'intervention.

- Être un facilitateur de développement économique, telle est la fonction des territoires dynamiques. En cela le SCoT devra être un instrument pour définir une stratégie de développement économique à cette échelle permettant de mettre en avant les vocations de toutes ses composantes.

Evolution des emplois par grands secteurs d'activité entre 2007 et 2012

(Source : INSEE, RP 2007 et 2012, traitement EAU)



Ysco à Argentan



Les éleveurs de la Charentonne à Gacé



UNE ECONOMIE QUI SE TERTIAIRISE

Depuis 1975, les évolutions des emplois présentsiels et productifs font état « d'effet ciseau » avec une croissance pour les premiers et une régression pour les seconds.

La montée en puissance des emplois présentsiels ne permet pas de compenser le déclin des emplois productifs et reflète les difficultés et la mutation économique que traverse le territoire, mais qui est à ce jour inachevée.

Cette tendance traduit la tendance nationale de tertiarisation de l'économie et de régression de la base productive locale.

- Au regard des évolutions démographiques à l'œuvre au sein du territoire et notamment du vieillissement de la population, des perspectives de développement peuvent être envisagées dans le domaine de la silver économie, au plus proche des usagers et des communes, en cohérence avec les écosystèmes d'acteurs locaux. Selon une étude de la DARES, les métiers d'aides à domicile, d'aides-soignants et d'infirmiers figureraient ainsi parmi les métiers qui seraient les plus représentés à l'horizon 2020.

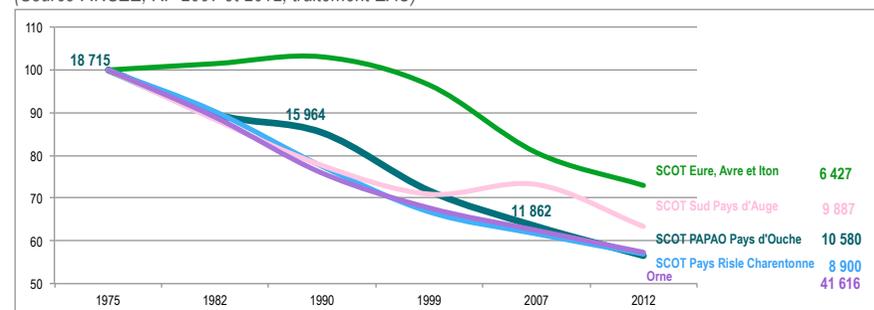
La partition de l'économie en deux sphères, présentsielle et productive, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Elle permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre dans les territoires

Les activités présentsielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes

Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

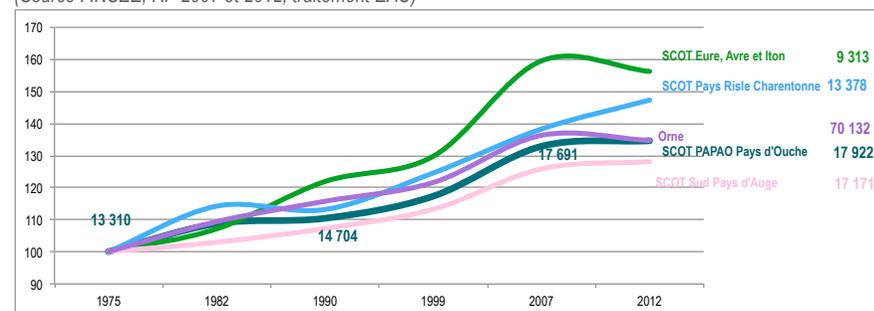
Evolution des emplois productifs entre 1975 et 2012

(Source : INSEE, RP 2007 et 2012, traitement EAU)



Evolution des emplois présentsiels entre 1975 et 2012

(Source : INSEE, RP 2007 et 2012, traitement EAU)



DES CATEGORIES SOCIALES EN RUPTURE AVEC LE PASSE

Le repli des fonctions productives mis en exergue précédemment impacte la composition sociale du territoire.

Depuis 2007, on observe ainsi une forte régression du nombre d'ouvriers (- 975 entre 2007 et 2012) et des agriculteurs exploitants (- 380). Ils concernent respectivement 32,4% et 4,1% de la population.

La Catégorie Socio-Professionnelles (CSP) des ouvriers est supérieure à la moyenne du SCoT au sein de la CdC de la Région de Gacé (37,1%), mais tend néanmoins à diminuer avec la réduction de leur nombre depuis 2007 (- 200 effectifs)

Avec moins de 7%, le poids des cadres est en deçà des territoires voisins et s'accroît difficilement (+70 personnes entre 2007 et 2012), ce qui témoigne de la difficulté du territoire à attirer les personnes les plus qualifiées, amenuise également son potentiel à renforcer son économie présente et réduit quel que peu le champ de la mixité sociale.

- Le soutien des acteurs publics en faveur de projets économiques innovants peut permettre le développement de projets sources d'emplois qualifiés, attirant ainsi au sein du territoire des CSP supérieures.
- La présence de formation initiale et continue adaptée aux besoins des entreprises est essentielle pour maintenir les salariés, et notamment les employés et ouvriers, à des niveaux de qualification suffisant pour accompagner la montée en puissance technique et technologique des entreprises.

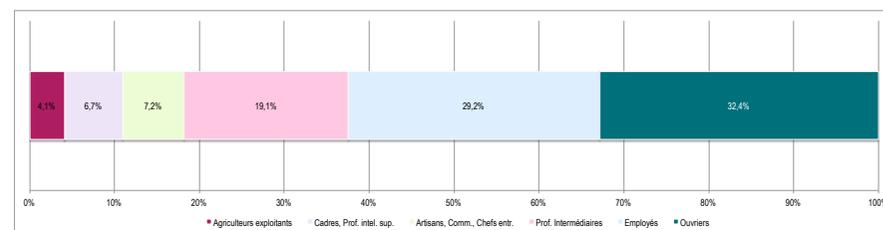
Répartition et évolution de la population active par CSP entre 2007 et 2012

(Source : INSEE, RP 2007 et 2012, traitement EAU)

Territoire	Agriculteurs exploitants		Artisans, Comm., Chefs entr.		Cadres, Prof. intel. sup.		Prof. Intermédiaires		Employés		Ouvriers	
	Part en 2012	Var. 2007-2012	Part en 2012	Var. 2007-2012	Part en 2012	Var. 2007-2012	Part en 2012	Var. 2007-2012	Part en 2012	Var. 2007-2012	Part en 2012	Var. 2007-2012
SCoT PAPA0/Pays d'Ouche	4,1%	-380	7,2%	23	6,7%	70	19,1%	-210	29,2%	-252	32,4%	-975
SCoT Eure, Avre et Iton	2,1%	56	7,1%	288	9,7%	179	23,7%	630	26,8%	94	29,9%	-110
SCoT Pays Risle Charentonne	3,2%	-67	6,9%	215	7,8%	46	20,2%	717	27,5%	253	33,4%	-174
SCoT Sud Pays d'Auge	2,4%	-214	6,8%	226	7,2%	11	19,8%	70	31,2%	414	31,5%	-735
Orne	4,1%	-1 035	6,9%	-21	7,7%	324	20,0%	-232	28,3%	224	32,0%	-3 019

Structure de la population active de 15-64 ans du SCoT par CSP

(Source : INSEE, RP 2012, traitement EAU)



UN VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ET DE SES ACTIFS

L'évolution récente de la structuration par âge de la population met en exergue deux phénomènes démographiques fortement influencés par le solde migratoire déficitaire :

- Un phénomène de juvénodécroissance (déclin du nombre de jeunes) conjugué à un déclin du nombre d'actifs ;
- Un phénomène de gérontocroissance relevant de l'augmentation du nombre de personnes âgées de 60 ans et plus.

La diminution du niveau de l'indice de jeunesse du SCoT témoigne d'un vieillissement de la population : 79 jeunes (- de 20 ans) en moyenne pour 100 personnes âgées de 60 ans et plus. Cet indice régresse par rapport à 2007 (-12 points).

Au sein du SCoT, les territoires les plus « jeunes » sont les territoires périurbains des principaux pôles d'emploi (Argentan, L'Aigle, Gacé).

- Cette dynamique de vieillissement appelle à un besoin de renouvellement générationnel des ménages, notamment des jeunes actifs, pour maintenir les savoir-faire et les équipements, notamment en milieu rural. Cela passe par des aménagements et des « urbanités » capables d'attirer des populations jeunes et bi-actives.

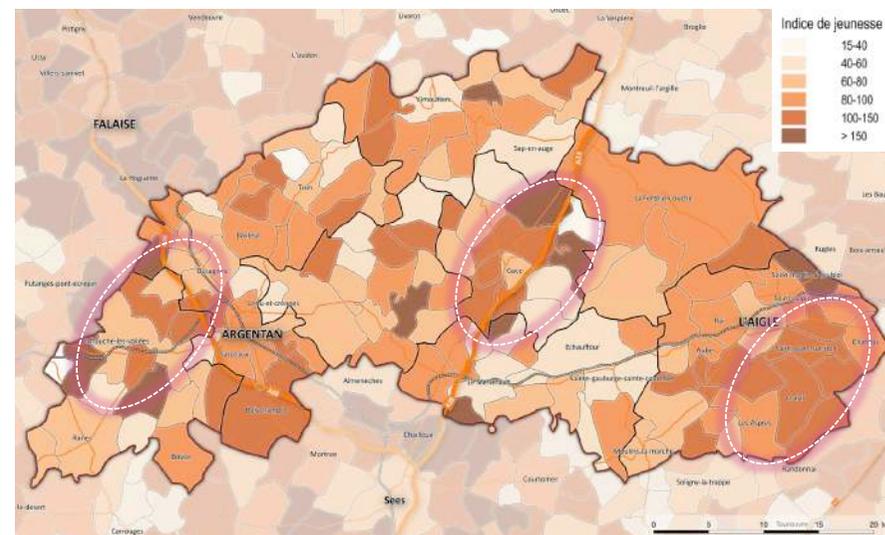
Gérontocroissance : augmentation du nombre de personnes âgées au sein d'une population définie.

Juvénodécroissance : diminution du nombre de jeunes au sein d'une population définie.

Indice de jeunesse : mesure le nombre de personnes âgées de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de 60 ans ou plus.

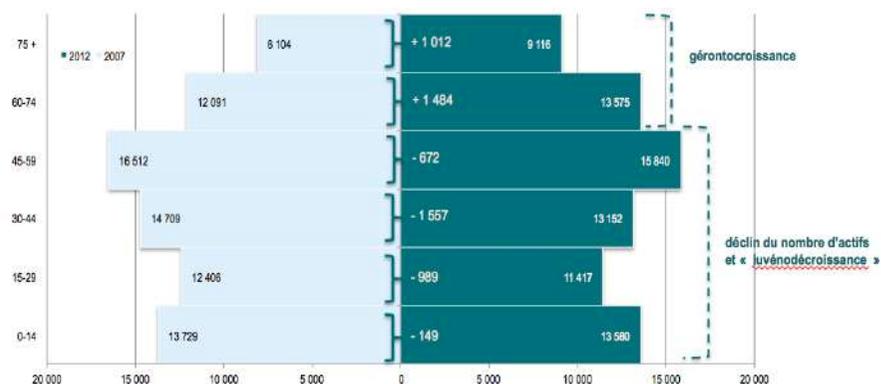
Indice de jeunesse par commune

(Source : INSEE, RP 2012, traitement EAU)



Pyramide des âges du SCoT en 2007 et 2012

(Source : INSEE, RP 2007-2012, traitement EAU)



L'AUTHENTICITE PAYSAGERE « NORMANDE » EN QUESTION

Comme énoncé dans la première partie, les paysages se modifient en fonction des usages qui y sont implantés. Or ces dernières années ont été marquées par les difficultés rencontrées par le secteur de l'élevage avec des enjeux de reprise des exploitations, une restructuration des parcelles agricoles (avec une augmentation globale de la surface agricole utile des exploitations) et une légère hausse du céréale sur le territoire.

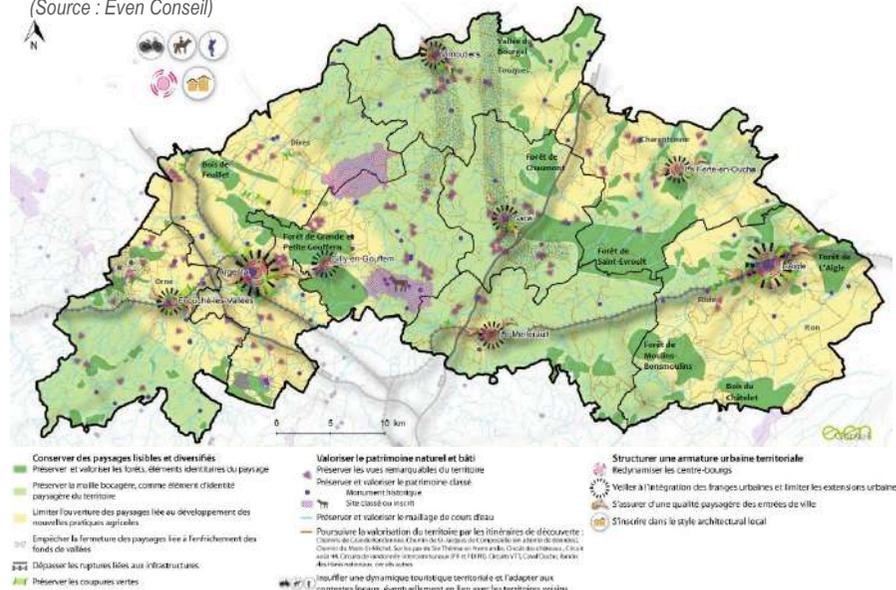
Ces évolutions ont entraîné une disparition de nombreuses haies, rendant ainsi le maillage bocager moins dense, notamment en secteurs de plaine, propices au développement des cultures céréalières. Ce constat peut notamment être fait autour d'Argentan, où la plaine céréalière s'étend de plus en plus vers l'est, marquant ainsi fortement les paysages.

Si certains espaces s'ouvrent avec un recul des motifs bocagers, d'autres secteurs ont tendance à s'enfricher, notamment les fonds de vallées ainsi que certaines clairières, à cause d'un entretien insuffisant.

- La qualité et la variété des paysages constituent l'un des points forts du Pays, sur lequel il peut s'appuyer pour développer son attractivité et s'affirmer comme destination résidentielle ou touristique. Il s'agit donc d'être vigilants sur les impacts des activités sur ces paysages, afin de ne pas les dégrader et mettre en péril leur « normandité » tant appréciée.

Une variété et une spécificité de paysages à préserver et à mettre en valeur

(Source : Even Conseil)



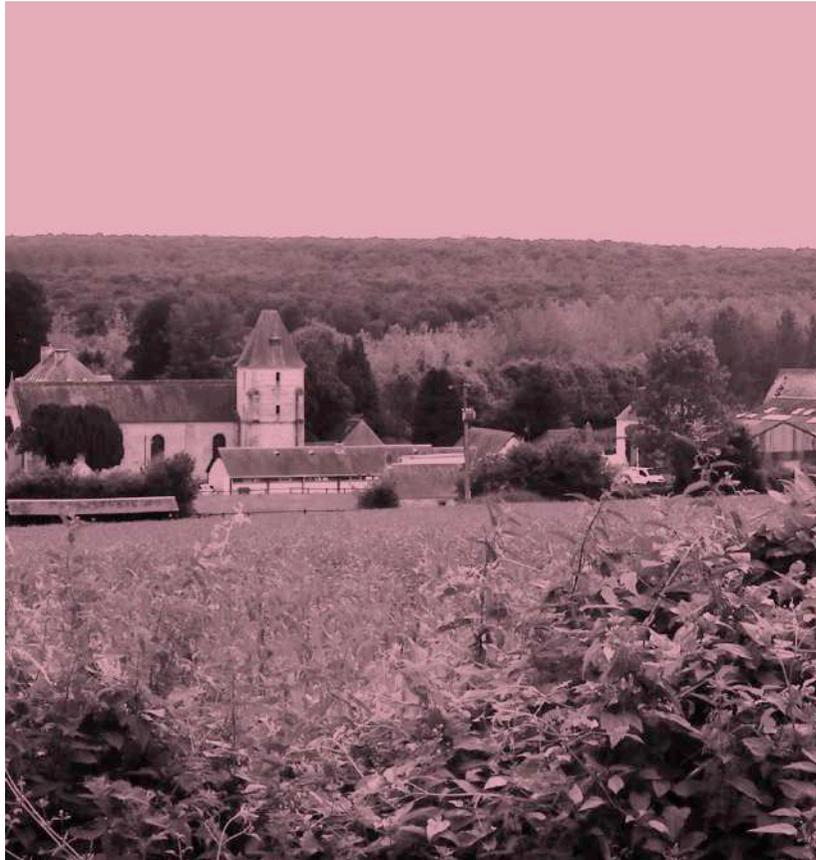
Plaine céréalière d'Argentan

(Source : Even Conseil)



Une disparition progressive du bocage – Moulins la Marche





3.

Un territoire de diversité ?

Un territoire en mouvement ?

Un territoire de potentiels ?

UN CADRE DE VIE AGREABLE, DE SENSIBILITE NORMANDE

Les territoires à forte dominante rurale comme le Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche séduisent par la proximité de la nature, et son accessibilité.

Effectivement, nature et bâti sont la plupart du temps mêlés sur le territoire du SCoT. Les villages implantés en fonds de vallée, en pied de coteaux, sont dominés et entourés par la nature, comme Nonant-le-Pin.

Au sein des villes de taille plus importante, comme L'Aigle et Argentan, on retrouve de nombreux espaces de verdure (jardins, parcs, rues enherbées) permettant une connexion directe avec la nature environnante par des espaces de respiration, en évitant les espaces trop minéraux. De même, des initiatives sont lancées pour affermir ce lien et cette qualité de vie, comme le réaménagement des berges de l'Orne à Argentan, qui permet un accès direct à l'eau, nouvel espace de promenade et de détente. La conservation de perspectives ouvertes sur les vallées, espaces bocagers ou agricoles alentours, en jouant sur la topographie des sites, est également un moyen de tirer profit des qualités paysagères du territoire du SCoT.

Par ailleurs, l'architecture des constructions, comme évoqué dans la deuxième partie, ce patrimoine vernaculaire et divers, sont des caractéristiques appréciables par les résidents et usagers du territoire, qui se distingue alors des plus gros pôles urbains.

- La présence de la nature et le patrimoine vernaculaire « normand » sont donc des atouts essentiels pour le Pays, car sont leviers d'attractivité résidentielle. Le développement des bourgs devra donc aller de paire avec une conservation d'un cadre de vie qualitatif sur le territoire du SCoT pour attirer durablement de nouveaux ménages.

L'eau en centre-bourg à l'Aigle
(Source : EAU)



Aménagement des berges de l'Orne à Argentan
(Source : EAU)



Nonant-le-Pin, en pied de coteau
(Source : EAU)



La commune de l'Aigle : la nature mêlée au bourg
(Source : Géoportail)



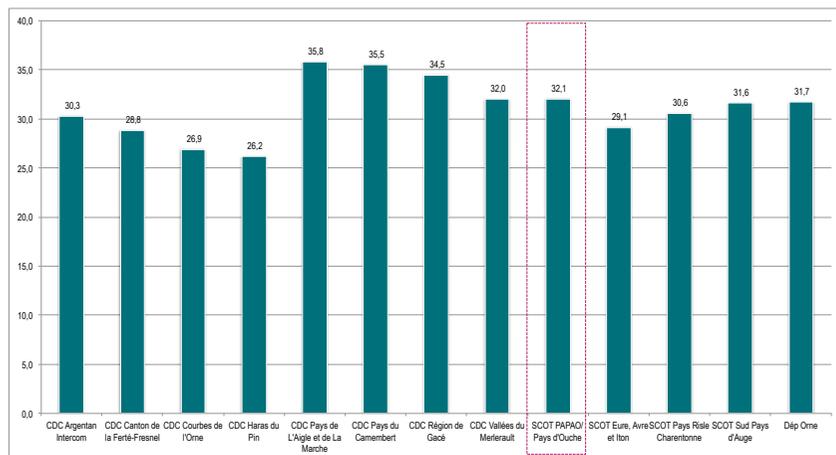
UNE REPARTITION DES EQUIPEMENTS QUI EXPRIME LE CARACTERE MULTIPOLAIRE DU TERRITOIRE

La présence ou l'absence de certains types d'équipements au sein d'un territoire conditionne l'intérêt que lui portent de nouvelles populations.

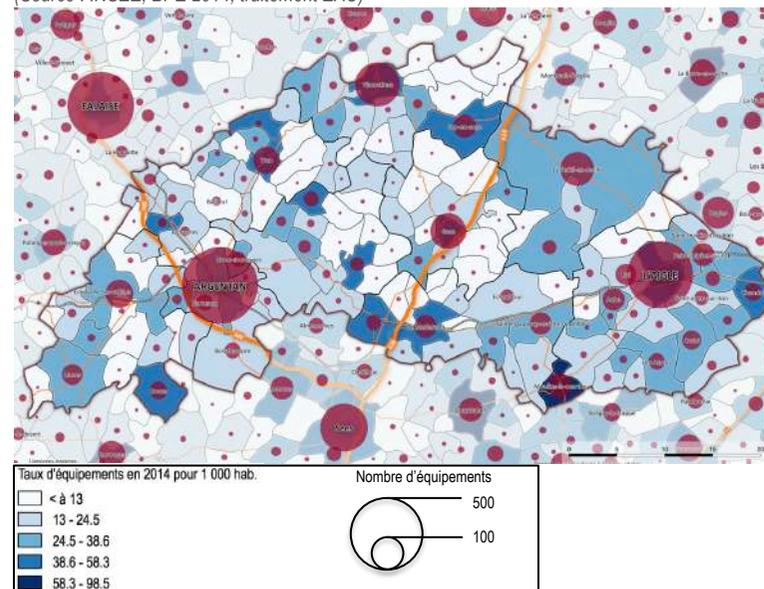
Avec 2 458 équipements, le territoire est dans son ensemble bien doté, présentant un taux d'équipements similaire à la moyenne départementale. Le maillage des équipements s'articule, avec une importante présence sur les pôles urbains d'Argentan (509 équipements, soit 21% de l'ensemble du territoire) et de L'Aigle, complétée par une structuration de proximité au service des habitants (exemple à Vimoutiers, Gacé ou la Ferté-en-Ouche).

- La question de l'offre en équipements et services associés semble primordiale pour améliorer l'attractivité du territoire et soulève des enjeux de désertification médicale, de positionnement de l'offre face au développement du numérique, de maintien et d'accueil de jeunes actifs par le développement d'une offre de formation post-bac, de maintien de la vitalité en milieu rural,...

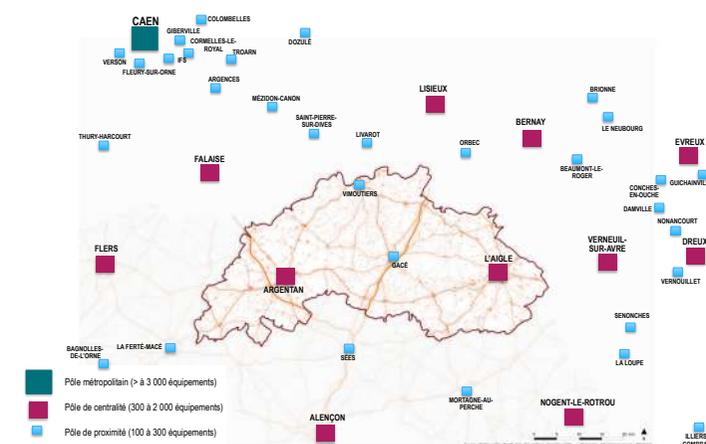
Taux d'équipements pour 1 000 habitants par territoire de comparaison
(Source : INSEE, BPE 2014, traitement EAU)



Nombre d'équipements par commune
(Source : INSEE, BPE 2014, traitement EAU)



La structuration des pôles d'équipements dans l'environnement du SCoT
(Source : Insee, BPE 2014, traitement EAU)



UN RESEAU DE TRANSPORT QUI RENFORCE LES LIENS ENTRE LITTORAL NORMAND ET LES PAYS DE LA LOIRE

Le réseau de desserte routière, et ferroviaire inscrit le territoire dans les flux normands et, à plus grande échelle, transrégionaux.

Ce maillage d'infrastructures s'organise autour de deux axes routiers majeurs particulièrement structurants : l'A88 sur le secteur d'Argentan et l'A28 à hauteur de Gacé. Le premier permet de relier Argentan à Caen en 50 minutes et au Mans, en passant par l'A28 en 1h08. Le second relie Gacé à Rouen en 1h30 et Gacé au Mans en 1h05. Ils constituent tous deux des éléments d'accroche importants pour le développement du PETR, tant sur le plan économique que sur le plan résidentiel.

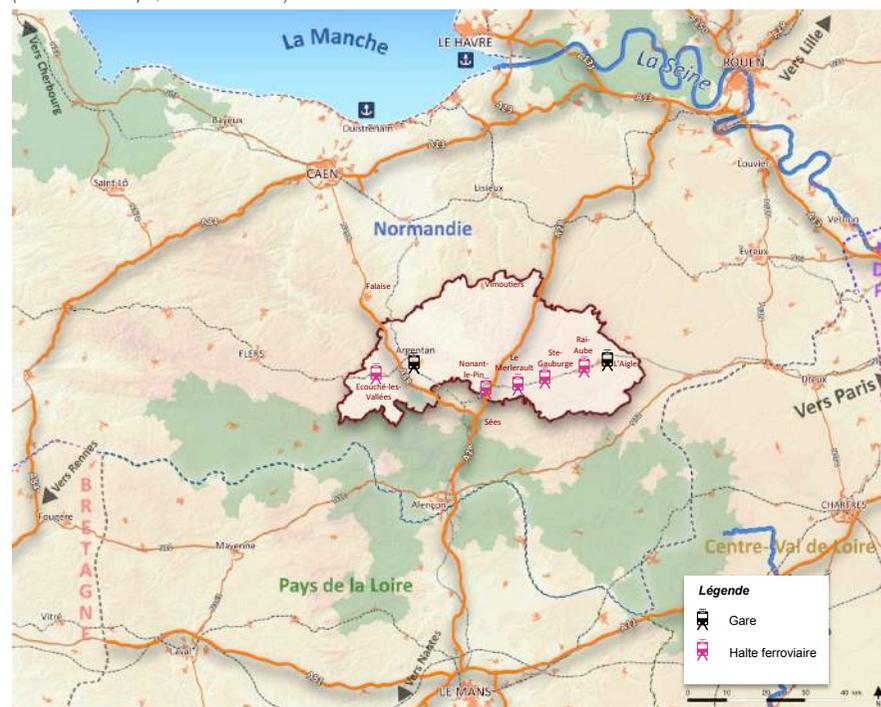
En parallèle, le réseau ferroviaire constitue un point d'accroche aux agglomérations voisines et à la capitale. Les deux principales gares du territoire permettent des connexions avec Paris, via la ligne Paris-Granville, qui positionne Argentan à 2h de la gare Montparnasse et l'Aigle à 1h20. La ligne Caen-Tours relie Caen à Argentan en 45 mn.

Naturellement les territoires longeant les lignes TER bénéficient d'une très bonne accessibilité aux gares (moins de 10 minutes) alors que la partie septentrionale du territoire apparaît la plus pénalisée avec des temps d'accès aux gares dépassant les 15 minutes (CdC du Pays du camembert, CdC de la Région de Gacé).

- Ce lien entre le SCoT et les territoires voisins est fortement lié au développement des infrastructures de communication qui, au-delà d'une amélioration des connexions viaries, d'une intermodalité facilitée et du renforcement d'une trame de liaisons douces, concerne le déploiement du réseau numérique.
- N'étant pas un carrefour de communication, la stratégie devra s'attacher à faire du territoire un espace de captation et de valorisation des flux Normandie-Pays-de-Loire, en accroche des dynamiques du Grand Ouest et de l'axe Seine-Manche.

Infrastructures de transport dans l'environnement du SCoT

(Source : BD Topo, traitement EAU)



Gare de L'Aigle



Gare d'Argentan



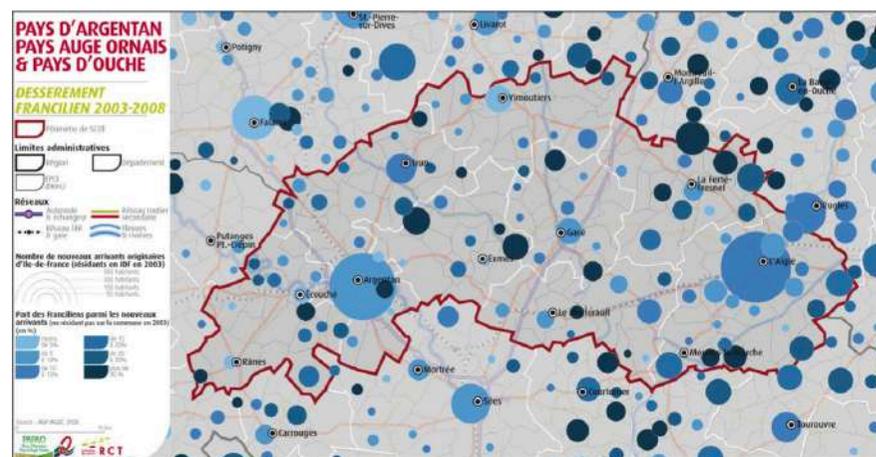
DES LIENS AVEC L'ÎLE-DE-FRANCE TOUT SAUF ANODINS

À l'échelle du SCoT, les migrations résidentielles témoignent d'interconnexions principalement avec les communes rurales de l'Orne et celles de l'agglomération caennaise. Bien entendu, les infrastructures de transports mises en exergue précédemment expliquent la localisation de ces flux, favorisant notamment les mobilités vers et à destination de Caen, d'Alençon ou encore de l'Île-de-France.

Le desserrement francilien s'étend désormais sur un espace toujours plus lointain. Le territoire du PETR jouit de cette attractivité résidentielle grâce notamment à la desserte de la ligne ferroviaire (Paris-Granville) : 2 130 nouveaux arrivants entre 2003 et 2008. L'arrivée sur le territoire de néo-résidents ex-franciliens s'effectue majoritairement autour de L'Aigle, où certaines communes rurales enregistrent plus de 30% de franciliens parmi les nouveaux résidents.

- Depuis 2010, le Département de l'Orne soutient le développement d'une offre en centres de téléservices localisés loin des grandes villes afin de permettre l'essor de la pratique du télétravail. Le développement d'une telle offre conjugué à une campagne de communication territoriale peut accroître l'attractivité du territoire vis-à-vis des ménages franciliens, mais également venant d'ailleurs.
- L'arrivée de populations urbaines tend à modifier les rapports à la ruralité et à son mode de fonctionnement. « Avoir des services urbains à la campagne », voilà désormais la contrainte à laquelle sont confrontées les communes rurales. Aussi, l'urbanisme et l'aménagement doivent mettre en œuvre les moyens pour, à la fois, préserver l'intimité des gens, créer du lien social, mais aussi satisfaire les besoins en équipements, services, accessibilité (routière, ferroviaire, numérique) de ces nouvelles populations.

Principales mobilités résidentielles 2003-2008
(Source : INSEE, MIGCOM 2008, traitement EAU)



UN TERRITOIRE AVEC UNE CERTAINE CAPACITE D'AUTONOMIE

Les relations migratoires relativement limitées avec les agglomérations voisines interrogent l'autonomie du territoire.

L'attraction par l'emploi exercée par ce dernier démontre qu'il fournit un nombre d'emplois équivalents au nombre d'actifs occupés y résidant (101 emplois pour 100 actifs résidents) et par la même occasion une autonomie marquée, par rapport aux SCoT voisins (63 emplois pour 100 actifs résidents du SCoT Eure, Avre et Iton, ou 80 au sein du Pays Risle Charentonne).

Cette autonomie s'explique par sa capacité à constituer un ensemble de bassins de vie fonctionnel à partir de polarités économiques fortes :

- 124 emplois pour 100 résidents au sein de la CdC de la Région de Gacé ;
- 123 emplois pour 100 actifs résidents à Argentan Intercom ;
- 106 emplois pour 100 actifs résidents dans les CdC du Pays de L'Aigle et de la Marche et du Pays du camembert.

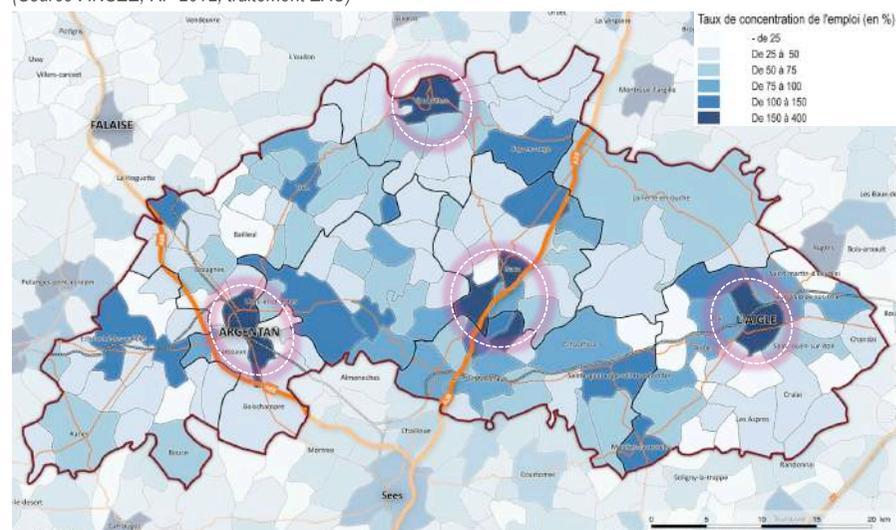
Ne bénéficiant pas de l'attractivité de polarités de premier plan, les EPCI ruraux présentent un niveau d'attractivité par l'emploi restreint et qui tend à décroître :

- 57 emplois pour 100 résidents dans le Haras du Pin ;
- 61 emplois pour 100 résidents dans le Canton de la Ferté-Fresnel.

- La capacité du territoire à voir son tissu économique créer de l'emploi garantira à l'avenir la réalité de ces bassins de vie.
- L'éloignement des lieux de vie des lieux de travail pose des problèmes d'accessibilité optimale en temps de parcours des uns en directions des autres et inversement. Aussi, les documents d'urbanisme devront se projeter pour anticiper les besoins en transport en commun ou autres moyens alternatifs à la voiture individuelle pour minimiser l'empreinte carbone du territoire.
- De même, le renforcement des polarités devra participer d'une cohérence à trouver à l'échelle des territoires du SCoT dans son mode de fonctionnement de manière à réduire les déplacements domicile-travail, sans pour autant obérer le développement des autres espaces.

Taux de concentration de l'emploi

(Source : INSEE, RP 2012, traitement EAU)



Taux de concentration de l'emploi en 2007 et 2012

(Source : INSEE, RP 2007 et 2012, traitement EAU)

Territoire	2007	2012	Variations 2007-2012
Argentan Intercom	117	123	6
Canton de la Ferté-Fresnel	61	61	0
Courbes de l'Orne	69	62	-6
Haras du Pin	69	57	-12
Pays de L'Aigle et de La Marche	106	106	1
Pays du Camembert	102	106	4
Région de Gacé	113	124	11
Vallées du Merlerault	83	84	0
SCoT PAPA0/Pays d'Ouche	100	101	1
SCT Eure, Avre et Iton	67	63	-4
SCoT Pays Risle Charentonne	81	80	-1
SCoT Sud Pays d'Auge	95	92	-3
Orne	101	101	0

Le taux de concentration de l'emploi désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts dans une commune et les actifs ayant un emploi qui résident dans la commune. On mesure ainsi l'attraction par l'emploi qu'une commune exerce sur une autre. Ainsi en 2012, pour 100 actifs occupés au sein du PAPA0, il y a 101 emplois offerts.

LES ENERGIES RENOUVELABLES : UN POTENTIEL INTERNE A MOBILISER

La concentration des emplois, des services et équipements au sein des pôles, et la faiblesse du maillage de transports en commun ou alternatifs expliquent une forte dépendance à la voiture individuelle, et l'importance des consommations énergétiques liées au secteur des transports. De même, l'ancienneté du parc de logement du territoire (70% du parc construits avant 1974), souffrant de précarité énergétique, ainsi que la présence d'industries, entraînent également de fortes consommations énergétiques.

Par ailleurs, le changement climatique a quelques conséquences :

- Fragilisation de la ressource en eau ;
- Diminution des rendements des cultures fourragères et des prairies ;
- Augmentation des risques d'inondations et des risques liés aux aléas retrait-gonflement des argiles ;
- Augmentation des besoins énergétiques en été ;
- Evolution des paysages et de la biodiversité.

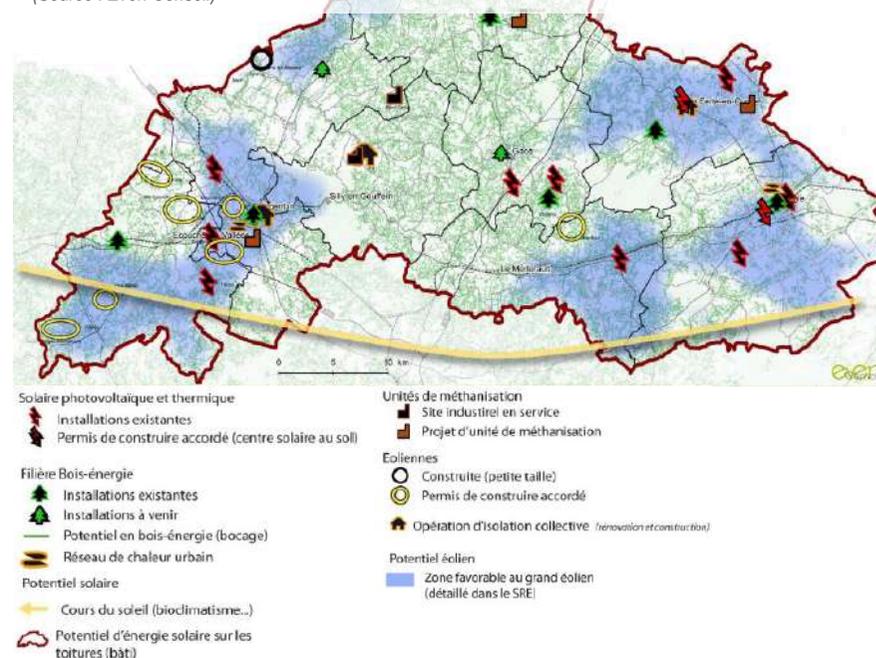
Il est donc nécessaire que le territoire s'adapte, en réduisant sa consommation d'énergies fossiles, et en développant les énergies renouvelables. D'autant plus que le territoire bénéficie de forts potentiels :

- La filière bois-énergie est en fort développement, avec notamment des réseaux de chaleur urbain bois à Argentan et l'Aigle – lié à un enjeu de gestion durable des forêts.
- Des projets d'unités de méthanisation ont été recensés à plusieurs endroits du territoire (Argentan, la Ferté-en-Ouche, Montormel...)
- Le potentiel éolien du Pays est fort, et plus particulièrement dans les secteurs de plaines, mais les projets gagneraient à être mutualisés pour éviter un éparpillement des équipements.

→ Ces leviers sont donc à renforcer ou à activer, afin de réduire les risques de précarité énergétique du territoire et poursuivre l'intégration du territoire dans une dynamique de développement durable pour la gestion de l'énergie.

Un fort potentiel en énergies renouvelables sur le territoire du SCoT

(Source : Even Conseil)



Façade de la chaufferie bois à Argentan

(Source : site de la ville)



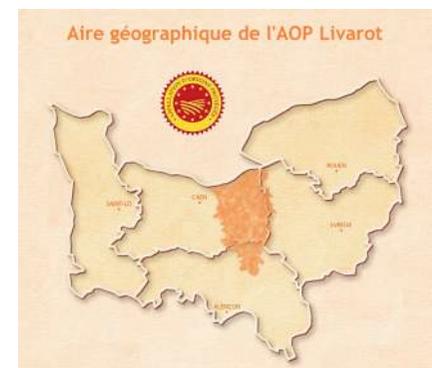
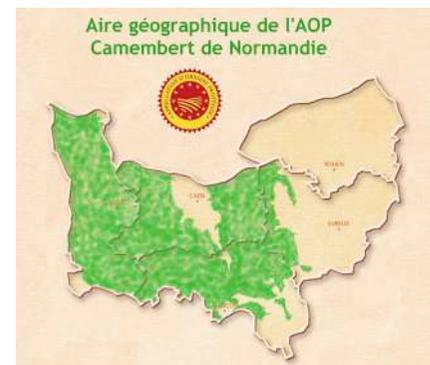
UNE AGRICULTURE QUALITATIVE PORTEUSE D'UNE IDENTITE NORMANDE

Nombreux sont les produits agricoles normands à être identifiés par des Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine (SIQO), gages de qualité, de typicité et d'une réalisation dans le respect de l'environnement. Ces outils valorisent le patrimoine alimentaire régional et permettent, à travers la valeur ajoutée générée, de développer des activités économiques.

Cette labellisation des produits agricoles locaux permet également de promouvoir l'ensemble du SCoT et se positionne au cœur d'une dynamique de projet de territoire associant des réseaux d'acteurs et créant une culture commune. En terme de marketing territorial l'enjeu est loin d'être anodin.

Les appellations d'origine protégées (AOP) concernant les fromages (camembert de Normandie, Pont-l'Évêque, Livarot), le cidre ou le calvados, participent au développement du territoire de par leur forte notoriété liée à son identité, valorisant ainsi aussi bien le produit que le lieu.

- Le renforcement des interactions avec les acteurs touristiques et culturels (itinéraires touristiques, festivals,...) permettrait de générer davantage de valeur ajoutée pour les exploitations agricoles classées AOP.
- En matière d'aménagement du territoire, l'un des enjeux sera de limiter la pression foncière exercée sur ces exploitations afin de préserver le terroir local et de valoriser leur exposition au sein de ces mêmes exploitations ou autres lieux de rassemblements (halles, installations temporaires,...).



DES FILIERES DE NICHES A CONSTITUER POUR AFFERMIR LE LIEN HISTORIQUE AGRICULTURE-INDUSTRIE

Avec près de 27% des emplois du territoire, les secteurs agricoles et industriels occupent une place de choix dans l'économie locale.

Au regard des évolutions conjoncturelles récentes, ceux-ci éprouvent des difficultés à rebondir (609 emplois pour l'industrie en moins entre 2007 et 2012 et 149 pour l'agriculture) et peuvent interroger sur une remise en cause éventuelle à long terme du socle économique du territoire basé sur ces deux filières historiques.

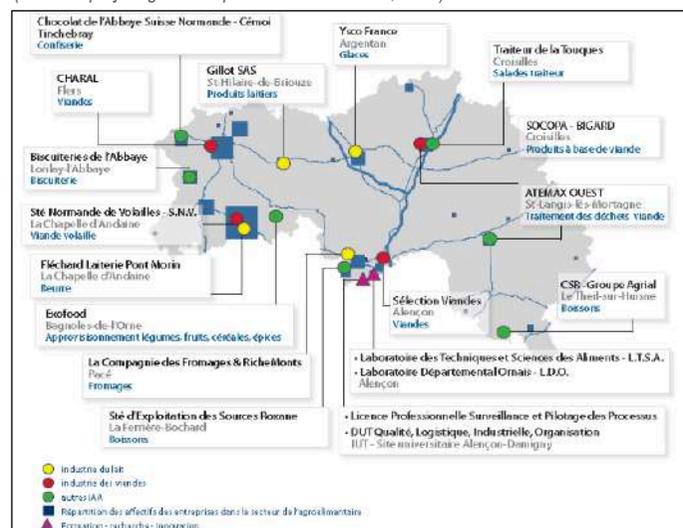
La filière agroalimentaire peut renforcer son positionnement au travers de coopérations externes porteuses de valeur ajoutée (synergie avec le pôle de compétitivité Valorial de Rennes par exemple, sur le Grand Ouest dans son ensemble) et d'une stratégie filière-réseau à l'échelle du territoire.

Pour sa part, la filière équine, vectrice de développement pour l'économie du territoire, appelle à la structuration d'un véritable pôle à l'échelle du périmètre du SCoT, en lien avec les savoir-faire normands (conseil des chevaux de Normandie, pôle Hippolia,...).

- Ces filières sont à affermir davantage, en renforçant notamment les synergies infra et supra-territoriales et en facilitant l'émancipation des nouvelles technologies en leur sein, gage de compétitivité et d'attractivité.
- L'aménagement à vocation économique et l'animation des filières et autres zones d'activités sont à mobiliser pour générer des effets positifs sur des filières d'avenir implantées sur le territoire.

Localisation de la filière agroalimentaire dans l'Orne

(Source : projet agricole départemental de l'Orne, 2012)



Localisation des activités équines dans l'Orne

(Source : Conseil départemental de l'Orne, SAFER)



D'UN POTENTIEL TOURISTIQUE A UN TOURISME CREATEUR DE RICHESSES

La présence de nombreux sites touristiques conjuguée à l'organisation de grands évènements d'envergure nationale, voire internationale, positionne la Normandie comme une destination touristique de premier plan. Même si le territoire du SCoT ne recèle véritablement qu'un seul attracteur d'envergure nationale avec le Haras du Pin, il bénéficie néanmoins d'une diversité d'atouts touristiques : paysage, patrimoine historique, AOP, filière équine,... Le développement de synergies internes et externes avec les attracteurs touristiques voisins s'avère indispensable afin de tirer la quintessence de l'ensemble des atouts touristiques du territoire.

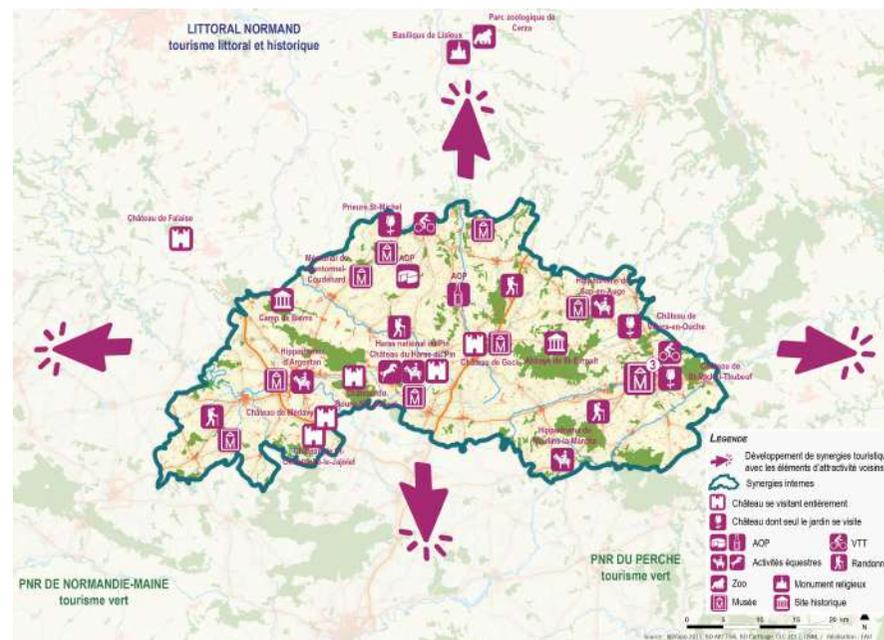
Au niveau local, le secteur de la restauration et de l'hébergement témoigne de la faible marchandisation du tourisme. L'avènement du numérique en matière de réservation touristique pourrait infléchir la tendance à l'avantage du territoire à condition que les professionnels publics comme privés s'engagent dans cette démarche.

D'un point de vue du SCoT, la thématique du tourisme présente deux intérêts. Il s'agit bien entendu d'une activité économique à part entière porteuse de développement, mais c'est aussi un élément de marketing territorial qui assure une plus-value et une image territoriale supérieure. Le développement touristique apporte également une réponse aux besoins des habitants et aux attentes locales en matière de détente, de loisirs, d'activités ludiques,...

- La situation actuelle du tourisme sur le PAPA0 apparaît comme l'expression d'un « manque à gagner » dans le développement du territoire. L'un des enjeux de la révision du SCoT est de savoir si le PETR peut prendre place dans un produit touristique élargi d'échelle départementale, voire régionale, et identifier la capacité du territoire à proposer des atouts différenciants le démarquant de la concurrence (activités innovantes, expériences à vivre, évènements,...). Le territoire semble en mesure de capitaliser sur sa proximité avec le littoral normand et le bassin parisien pour accroître sa fréquentation et allonger la durée de séjour des visiteurs.

Localisation de la filière agroalimentaire dans l'Orne

(Source : projet agricole départemental de l'Orne, 2012)



La Maison du Camembert



Le Haras national du Pin



Conclusion

Le territoire possède des potentiels avérés, mais il peine à les mettre en scène. Son identité rurale, ses paysages, son rapport à la terre et à l'industrie, sa culture de la proximité, sa structuration multipolaire donnent au SCoT et à ses composantes toute sa physionomie.

La diversité observée ne signifie pas manque d'unité. Au contraire, ces spécificités sont le socle commun d'un mode de vie spécifique où chaque partie du territoire a un rôle à jouer.

C'est sur ces complémentarités que le territoire peut bonifier son attractivité, tout en s'appuyant sur les dynamiques environnantes du littoral normand, du Grand Ouest et à une échelle plus ténue, sur les dynamiques franciliennes.

Tout l'enjeu consiste à s'interroger sur les moyens visant à concourir au développement de son rayonnement sans pour autant mettre en danger ce qui constitue la richesse des territoires du SCoT. L'éventail des potentialités, tant internes qu'externes au Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche, ouvre sur un spectre de leviers mobilisables pour développer sa compétitivité.

En ce sens, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui vient s'inscrire dans la continuité du présent diagnostic, visera à prioriser et définir les politiques publiques convergentes vers un développement ambitieux mais cohérent, dans l'optique de dessiner un projet commun, et d'unir les territoires dans leur quête de renouvellement ou de rebond. Il s'agit bien d'inscrire le PAPA0 dans une dynamique de rupture avec les tendances passées.



